étude

JANVIER 2012 / AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

étude

Plan "Gymnases"

Pour une mise à niveau de l'offre marseillaise



AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE
agam
VILLE DE MARSEILLE

PÔLE
RESSOURCES
ET DONNÉES
URBAINES

Plan "Gymnases"

Pour une mise à niveau de l'offre marseillaise

L'offre en gymnases 9

Un niveau d'équipement globalement correct malgré le déficit de l'offre en Centre-ville 11

Une offre rigide qui pénalise l'utilisation des installations 13

Un parc ancien qui a mal vieilli 17

Un parc d'équipement vétuste et parfois obsolète 19

L'offre complémentaire : les gymnases scolaires 23

L'utilisation des gymnases 27

La fréquentation des gymnases par les scolaires 29

La fréquentation des gymnases par les clubs 31

Des secteurs congestionnés bien identifiés 33

Organisation et attentes du sport fédéral 35

Les grands sports collectifs de salle et le Badminton 37

Les Arts martiaux et les sports de combat 39

La Gymnastique et l'Escalade 41

Le sport adapté et le handisport 43

Le Haut Niveau, le maillon faible marseillais 45

L'état des lieux et les besoins exprimés par les fédérations 47

Les orientations générales 51

Les grands axes du plan gymnase 53

Les rénovations 55

Rattraper les déficits dans le centre et le sud 57

Anticiper les évolutions de la ville 59

Redessiner l'offre marseillaise 60

Plan gymnases et Plan stades : regards croisés 63

ONT COLLABORÉ
À CETTE ÉTUDE

M. Vitalis

J. Picon

L. Patain

L'Agam tient à remercier, pour leur disponibilité et leur expertise, les cinq chefs de secteur de la Direction des Sports et les représentants des fédérations sportives, qui ont bien voulu consacrer le temps nécessaire pour nous aider à bien appréhender la problématique des gymnases à Marseille.

L'essentiel sur...

Plan ¨Gymnases¨

Pour une mise à niveau de l'offre marseillaise

Tous gymnases confondus, Marseille compte 142 installations (nous ne comptons que l'offre publique). Cette offre n'est toutefois pas homogène tant par la qualité des équipements que par la collectivité qui les gère. L'étude est centrée sur les 46 gymnases municipaux gérés par la Direction des sports (qu'ils soient décentralisés ou non). Elle prend aussi en compte l'offre complémentaire que sont les gymnases scolaires des écoles primaires (62 gymnases), des collèges et lycées (32 gymnases) et deux équipements gérés directement par des mairies de secteur (le COSEC Velten et le gymnase Busserade). L'offre privée est prise en compte quand elle comble un manque de structures publiques pour des pratiques bien précises (Escalade, Escrime).

Les 46 gymnases municipaux proposent en majorité une offre ¨mono salle¨. Les arrondissements du centre ville sont sous équipés par rapport au reste de la commune. Ainsi, les sept arrondissements qui composent le centre-ville ne comptent que trois gymnases. A l'instar de la moyenne nationale, le parc marseillais est ancien - 35 ans de ¨moyenne d'âge¨- et les gymnases récemment construits sont peu nombreux. L'offre marseillaise est de fait aujourd'hui en décalage avec les gymnases modernes répondant aux attentes des utilisateurs et du public. La conception ancienne des gymnases marseillais accentue la vétusté de bon nombre d'installations, ce qui rend la pratique difficile pour les scolaires et à fortiori pour les clubs utilisateurs.

Les gymnases sont utilisés à parité égale par les scolaires (essentiellement le second degré) et les fédérations délégataires ou multisports. Ils sont très utilisés par les scolaires lorsque l'offre en gymnase des collèges et lycées est quantitativement faible sur un secteur. Le basket et la gymnastique représentent les utilisateurs les plus importants en termes de volume horaire (41 % des créneaux hors scolaires), le sport scolaire et universitaire (UNSS, FNSU, SUAPPS) est aussi bien présent. La pratique du sport universitaire est très localisée aux gymnases proches des sites d'enseignement (Saint Jérôme notamment). Le taux d'utilisation des gymnases sur les créneaux ¨hors scolaires¨ est très hétérogène, certains secteurs (Centre Ville et Est) voient tous leurs gymnases utilisés à plein temps, alors que le nord de Marseille possède encore de la réserve pour accueillir des créneaux.

Prés de 20 000 licenciés pratiquent des sports de salle à Marseille. La moitié d'entre eux pratique les arts martiaux et les sports de combat, essentiellement dans des salles privées, des petits gymnases scolaires ou des salles d'équipements d'animation. Le basket-ball et

le hand-ball sont dans une dynamique d'évolution positive et concentrent 80% des licenciés des sports collectifs de salle et le badminton. La gymnastique est un sport très ancré à Marseille avec prés de 1 500 licenciés et la présence d'un pôle ¨France¨. A l'exception du handball qui envisage la professionnalisation à terme du club du CSMP, l'évolution vers le haut niveau ne fait pas partie des priorités des fédérations. Conforter l'ancrage actuel, ouvrir d'avantage la pratique à des publics spécifiques (personnes handicapées, personnes des quartiers sensibles) et élargir la couverture géographique sont les trois fondamentaux mentionnés. Pour y parvenir, les fédérations mettent en avant la rénovation des équipements existants, la création de salles nouvelles en Centre Ville et dans le Sud et l'utilisation rationnelle des gymnases des collèges et des lycées. La majorité des acteurs du monde fédéral affirme rencontrer des difficultés pour organiser des événementiels de niveau départemental ou régional. Si le coût de location des salles (Lamartine, Vallier et Palais des Sports) est mis en avant, c'est surtout le manque de structures d'hébergement et de restauration qui est pointé.

L'état des lieux appelle à des actions visant à moderniser les gymnases marseillais et en rationnaliser l'utilisation. Le plan gymnase propose trois axes d'action :

1. Remettre à niveau l'existant en réalisant un programme de rénovation des installations.

L'amélioration de l'utilisation des équipements marseillais passent avant tout par une rénovation ciblée des gymnases selon le niveau de priorité. Le niveau d'intervention ici proposé distingue cinq groupes d'installations :

- Les gymnases ne nécessitant aucune rénovation : 16 gymnases
- Les gymnases nécessitant une rénovation légère pour améliorer les conditions de pratique et de confort (reprise de l'aire de jeu, rénovation et amélioration des vestiaires) : 4 gymnases
- Les gymnases nécessitant une rénovation lourde (reprise de la toiture pour refaire l'étanchéité ou création de salles annexes et de hall d'accueil) : 12 gymnases
- Les gymnases nécessitant une rénovation lourde (reprise de la toiture pour refaire l'étanchéité ou création de salles annexes et de hall d'accueil) et un réaménagement du site pour améliorer l'offre sportive (transformation de plateaux sportifs en salles annexes) : 8 gymnases.
- Les reconstructions concernent les quatre gymnases endommagés et le gymnase Madrague Ville dont l'état général justifie une reconstruction sur place.

2. Rattraper le déficit d'équipement dans le Centre Ville et le secteur Sud.

Sur ces deux secteurs géographiques, trois types d'actions sont envisagés :

- La création de nouveaux gymnases et l'extension de l'offre existante : le plan intègre

comme équipements neufs les projets de gymnases dans la ZAC Saint Charles et la requalification de la piscine Saint Charles en salle de sport de type A. Les gymnases Desautel et Ruffi pourront être agrandis dans le cadre du programme de rénovation.

- La recherche de la mutualisation des gymnases du Conseil Général et du Conseil Régional. Il existe des équipements de qualité dont il convient de rationnaliser l'utilisation
- Le développement de l'offre privée de petites structures sportives (fitness, squash, badminton,…) dans le cadre de l'opération Grand Centre Ville portée par la SOLEAM.

3. Anticiper l'évolution de la Ville

La construction de nouveaux équipements doit accompagner l'évolution de la ville à l'horizon du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est pourquoi, au-delà de l'extension d'Euroméditerranée où les nouveaux équipements sont programmés, deux réservations foncières ont été prévues :

- Sur le site de l'actuelle piscine Malpassé
- A proximité du stade Rose Rollandin.

Le Plan gymnases propose de conserver au site du Palais des Sports une vocation sportive dans le cadre de son évolution future possible en lien avec la création d'une Aréna dans le département

Cette série d'actions a pour ambition de proposer une offre nouvelle qui hiérarchise les gymnases en quatre niveaux :

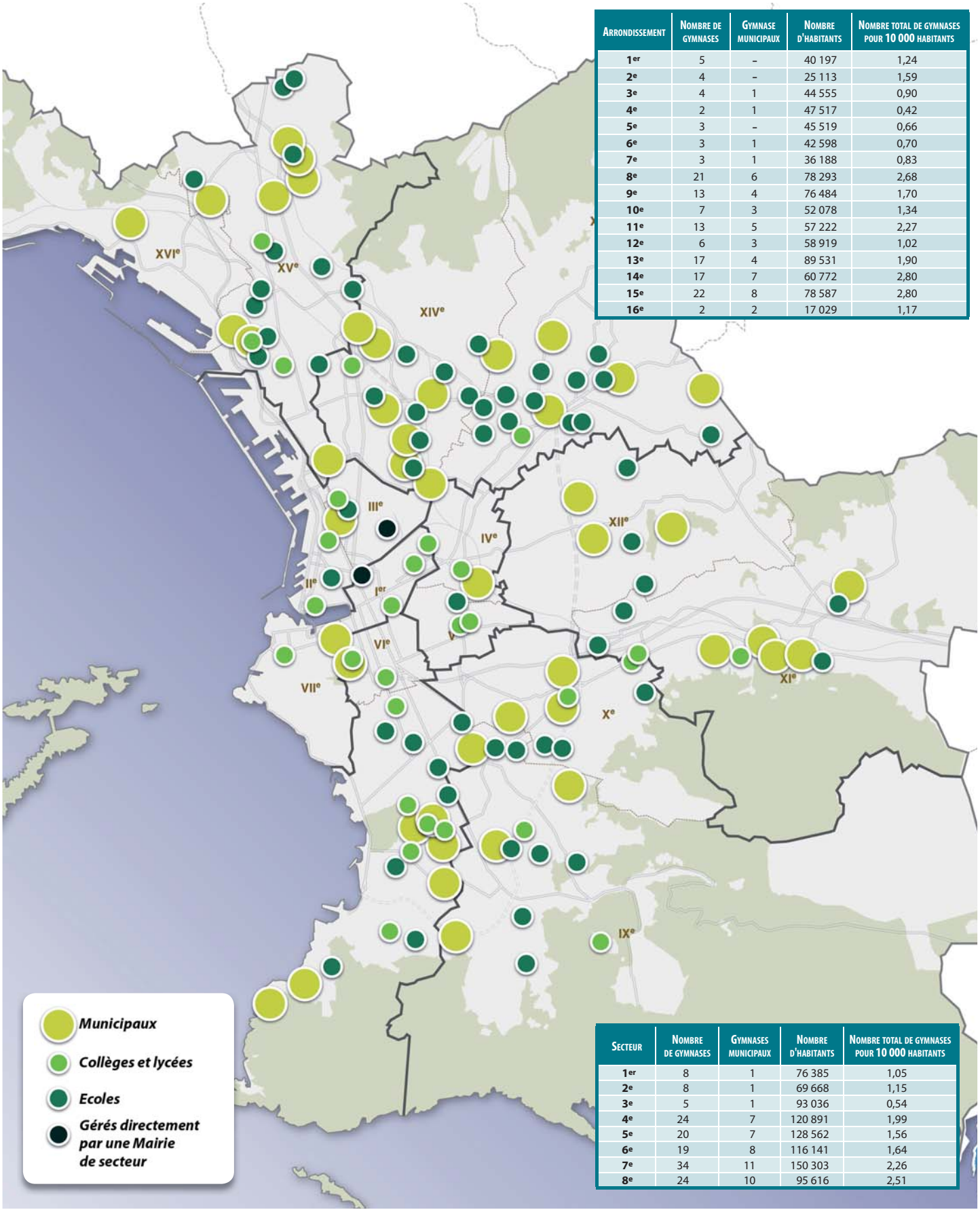
- Les gymnases références (10 installations) : offre haut de gamme pour accueillir des compétitions importantes, ces gymnases ont vocation à être des équipements centralisés,
- Les gymnases intermédiaires (16 installations) dont l'activité sera orientée vers l'organisation de compétitions départementales ou régionales. Ce seront des gymnases « multi-salles). Ces gymnases ont vocation à être des équipements centralisés,
- Les gymnases de proximité (24 installations) participent au maillage du territoire. Ils sont orientés vers l'entraînement, le loisir et les compétitions de jeunes,
- Les salles spécialisées (7 installations), gymnases de type A ou salle de boxe/dojo.

PARTIE I

L'offre en gymnases

Marseille ■ Les 46 gymnases municipaux

Arrondissement	Nombre de gymnases	Gymnase municipaux	Nombre d'habitants	Nombre total de gymnases pour 10 000 habitants
1er	5	–	40 197	1,24
2e	4	–	25 113	1,59
3e	4	1	44 555	0,90
4e	2	1	47 517	0,42
5e	3	–	45 519	0,66
6e	3	1	42 598	0,70
7e	3	1	36 188	0,83
8e	21	6	78 293	2,68
9e	13	4	76 484	1,70
10e	7	3	52 078	1,34
11e	13	5	57 222	2,27
12e	6	3	58 919	1,02
13e	17	4	89 531	1,90
14e	17	7	60 772	2,80
15e	22	8	78 587	2,80
16e	2	2	17 029	1,17



Secteur	Nombre de gymnases	Gymnases municipaux	Nombre d'habitants	Nombre total de gymnases pour 10 000 habitants
1er	8	1	76 385	1,05
2e	8	1	69 668	1,15
3e	5	1	93 036	0,54
4e	24	7	120 891	1,99
5e	20	7	128 562	1,56
6e	19	8	116 141	1,64
7e	34	11	150 303	2,26
8e	24	10	95 616	2,51

Un niveau d'équipement globalement correct malgré le déficit de l'offre en Centre-ville

Si Marseille compte 142 gymnases publics (en comptant les installations des écoles, des collèges et des lycées, l'étude traite prioritairement des 46 gymnases municipaux ouverts au mouvement fédéral, scolaire et associatif. C'est cette offre qui est immédiatement disponible et mobilisable pour répondre aux besoins des clubs, des écoles, collèges et lycées.

On compte à Marseille 142 gymnases. Ce chiffre élevé cache des disparités dans l'offre. Les 142 équipements comptabilisés sont autant des gymnases scolaires d'écoles primaires (essentiellement orientés vers une utilisation pour l'initiation ou le loisir) que des gymnases de collèges et de lycées (dont certains pourraient servir à la compétition et l'entraînement) et enfin 49 gymnases publics dont 46 sont gérés par le Service des sports (au niveau de l'attribution des créneaux d'utilisation). Au total, ces 142 équipements représentent un ratio 1.66 gymnases pour 10 000 habitants. Ce chiffre concorde avec ce qui est annoncé par le Ministère des sports dans son Atlas des équipements sportifs qui pointe le faible nombre d'équipements sportifs rapportés à la population pour les grandes agglomérations françaises (Marseille, Lyon,…).

DES GYMNASES PERMETTANT DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRATIQUE

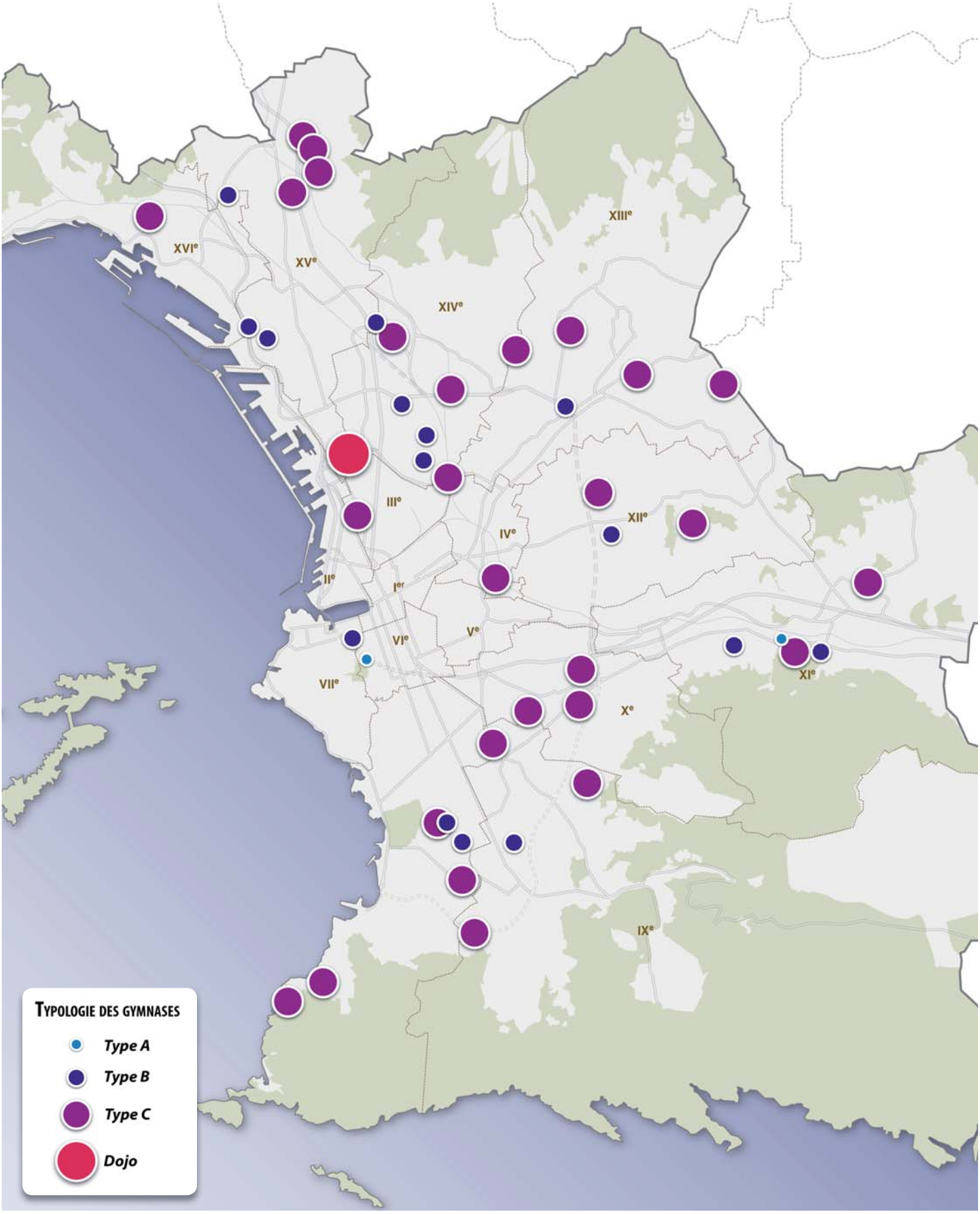
Les 142 gymnases marseillais n'offrent pas tous le même niveau d'équipements. Entre le petit gymnase d'une école maternelle et la salle Lamartine, l'écart est grand. En majorité, les gymnases des écoles primaires servent avant tout à des pratiques d'enseignement, de loisir et d'apprentissage. Seuls les gymnases Bonneveine Sablier, Grand Saint Giniez et Saint Jérôme Susini sont utilisés dans des configurations « clubs ». Pour les gymnases des collèges et des lycées, la situation est différente. Un certains nombre d'entre eux peuvent permettre la pratique du sport en compétition (aire d'évolution suffisament grande, présence de tribunes,…). Les gymnases scolaires constituent avant tout une offre complémentaire qu'il convient de prendre en compte. Elle est difficilement mobilisable pour apporter des réponses rapides et adaptées aux besoins du sport de compétition.

Les gymnases municipaux gérés par le Direction des sports sont tous orientés pour accueillir des scolaires mais surtout la pratique fédérale (entraînement et compétition).

RÉPARTITION DE L'OFFRE : LE CENTRE VILLE SOUS ÉQUIPÉ

La localisation des gymnases à Marseille est marquée par le déficit en centre ville de gymnases municipaux, orientés vers la compétition. De manière générale l'offre globale, assurée avant tout par des gymnases scolaires, est inférieure de moitié à la situation marseillaise (0,85 gymnases pour 10 000 habitants dans les 7 premiers arrondissements. Au niveau des gymnases municipaux, et au regard de la population des secteurs administratifs, les secteurs nord apparaissent comme mieux dotés. Le 8ème secteur (15e et le 16e arrondissement) bénéficie d'un gymnase pour 10 000 habitants et le 7e secteur (13e et 14e arrondissement) bénéficie de taux de 0,73 gymnases pour 10 000 habitants. Les secteurs centraux pâtissent de l'absence d'équipements et affichent des ratios très faibles (moins de 0,15 gymnases pour 10 000 habitants dans les trois premiers secteurs). Les deux secteurs du Sud de la Ville et le 6e secteur (11e et 12e arrondissements) affichent quant à eux des ratios comparables à la moyenne Marseillaise (0,54 gymnases pour 10 000 habitants).

Marseille ■ Les trois types de gymnase



Une offre rigide qui pénalise l'utilisation des installations

Les quarante-six gymnases ne sont pas tous identiques. La taille de l'aire de jeu et la spécialisation sur un type de pratique sont des paramètres essentiels à connaître pour nuancer l'offre sportive proposée dans les gymnases à Marseille. Il faut aussi malheureusement intégrer les cinq gymnases qui ont été détruits (vandalisme et accident) et un gymnase qui est fermé pour cause de termites.

DES GYMNASES MAJORITAIREMENT MONOFONCTIONNELS

Les gymnases sont classés en trois catégories déterminées par la taille de l'aire d'évolution. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des gymnases selon leur type.

Catégorie	Nombre	Dimensions de l'équipement	Utilisateurs	Observations
Type A	2	Moinsde 600 m²	Gymnastique, Boxe	Aire d'évolution de moins de 300 m²
Type B	15	De 600 à 1 500 m²	Basket-Ball, Volley-Ball, Badminton	Aire d'évolution de 600 m² (30*20)
Type C	28	+ de 1 000 m²	Tous sports	Aire d'évolution de 924 à 1 056 m²
Dojo	1	4 000 m²	Judo	1 000 m² de surface de pratique
Total	46			

Les gymnases de type C permettent la pratique de tous les sports de salle. L'aire d'évolution est calibrée sur la surface du plus grand terrain de sport de salle, le Hand ball (de 800 à 1 034 m², pour un tracé de 40mx20m). Ces gymnases proposent une solution polyvalente et facilitent la pratique de tous les sports. Ce sont les gymnases prioritaires pour la pratique du Hand Ball. Ce sont aussi les gymnases où la pratique du Badminton peut être "densifiée" avec une implantation possible de sept terrains. On compte 28 gymnases de type C à Marseille. Mais sur ces 24, seuls 13 ont une aire de jeu de 800 m² (40mx20m) permettant la pratique du Hand Ball dans des conditions optimales. Neufs gymnases ne proposent qu'une aire de jeu de 38m*18m (684 m²), suffisante pour la pratique du Hand Ball mais sous forme de dérogation. Ce gabarit de terrain est toléré par la fédération française de Hand Ball uniquement pour les salles déjà existantes.

Les gymnases de type B sont les gymnases dont la surface de l'aire d'évolution est de 600 m², suffisante pour accueillir un terrain de Basket-Ball de 28mx15m (dimension normée pour tout nouvel équipement) voire de 26mx14m (dérogation accordée pour les gymnases existants). **On compte quinze gymnases de type B** à Marseille. Ce sont les gymnases prioritaires pour la pratique du Basket-Ball. Leur dimension permet aussi la pratique du Volley-Ball (l'aire de jeu pour le Volley-Ball est de 18mx9m, elle s'inscrit très bien dans un gymnase de type B) et du Badminton.

Deux gymnases sont de type A. Ces petites salles (moins de 600 m²) ne permettent pas la pratique de sports collectifs et sont orientées vers la pratique de la Gymnastique, de la Boxe ou des Arts martiaux. Pour ce type d'équipements, il convient de comptabiliser les seize salles annexes des gymnases (Boxe, Gymnastique, musculation et Dojos).

Il convient de souligner que la Gymnastique bénéficie à Marseille d'installations dédiées. Ce sont des gymnases de type A (le gymnase Dragon dans le 6e arrondissement) ou des gymnases de type C. Quatre gymnases sont dédiés entièrement à la Gymnastique : Sainte-Anne, Vallon des Pins, Capelette et Dragon. Le gymnase Montredon Verrerie était lui aussi entièrement dédié à la pratique de la Gymnastique. Suite à son indisponibilité, le gymnase de la Capelette a servi de solution de rapatriement. Marseille propose un Dojo régional. Cet équipement d'envergure est spécialisé dans la pratique du Judo et est surtout utilisé par la Ligue de Provence. Les Dojos sont très peu nombreux. Outre Bougainville, on compte un Dojo dans le complexe sportif Jean Bouin et un Dojo dans le complexe de Saint-Jérôme.

Majoritairement, les gymnases marseillais apparaissent donc comme des équipements ¨mono fonctionnels¨. Les seuls sites à offrir une offre diversifiée sont : le complexe Jean Bouin, le complexe Saint-Jérôme, le gymnase de la Corderie, le gymnase du Roy d'Espagne et le gymnase Saint-Joseph

POINTS FAIBLES DE L'OFFRE : QUELQUES MANQUES ET DES FRAGILITÉS RÉCURRENTES

Les manques de l'offre marseillaise

On ne trouve pas à Marseille de Structure Artificielle d'Escalade (SAE) ni de salles d'armes **dans les installations municipales**. Ces deux types d'équipements sont absents de l'offre sportive marseillaise municipale. L'offre privée permet toutefois de proposer des équipements de qualité à Marseille.

Les gymnases hors d'état de fonctionnement : la fatalité et le vandalisme réduisent de 10% l'offre marseillaise

Incendie volontaire, incendie accidentel ou problème de termites, autant de causes de non fonctionnement des gymnases. En 2011, cinq gymnases étaient hors état de fonctionnement :

Gymnase	Incident
Gymnase Ruissatel Valentine	Incendie accidentel
Gymnase Montredon Verrerie	Incendie volontaire
Gymnase Saint-Tronc Régny	Incendie volontaire
Gymnase Bonneveine	Termites
Gymnase Vallon des Pins	Incendie volontaire

A noter que le gymnase Ruissatel Valentine a été reconstruit à l'identique et a été livré en septembre 2011. Les gymnases marseillais sont régulièrement victimes d'actes de vandalisme. L'incendie reste le cas le plus grave, mais heureusement le plus rare.



Roy d'Espagne ■ *Salle de Gymnastique*



Ruffi ■ *Un exemple de gymnase récent de Type C*



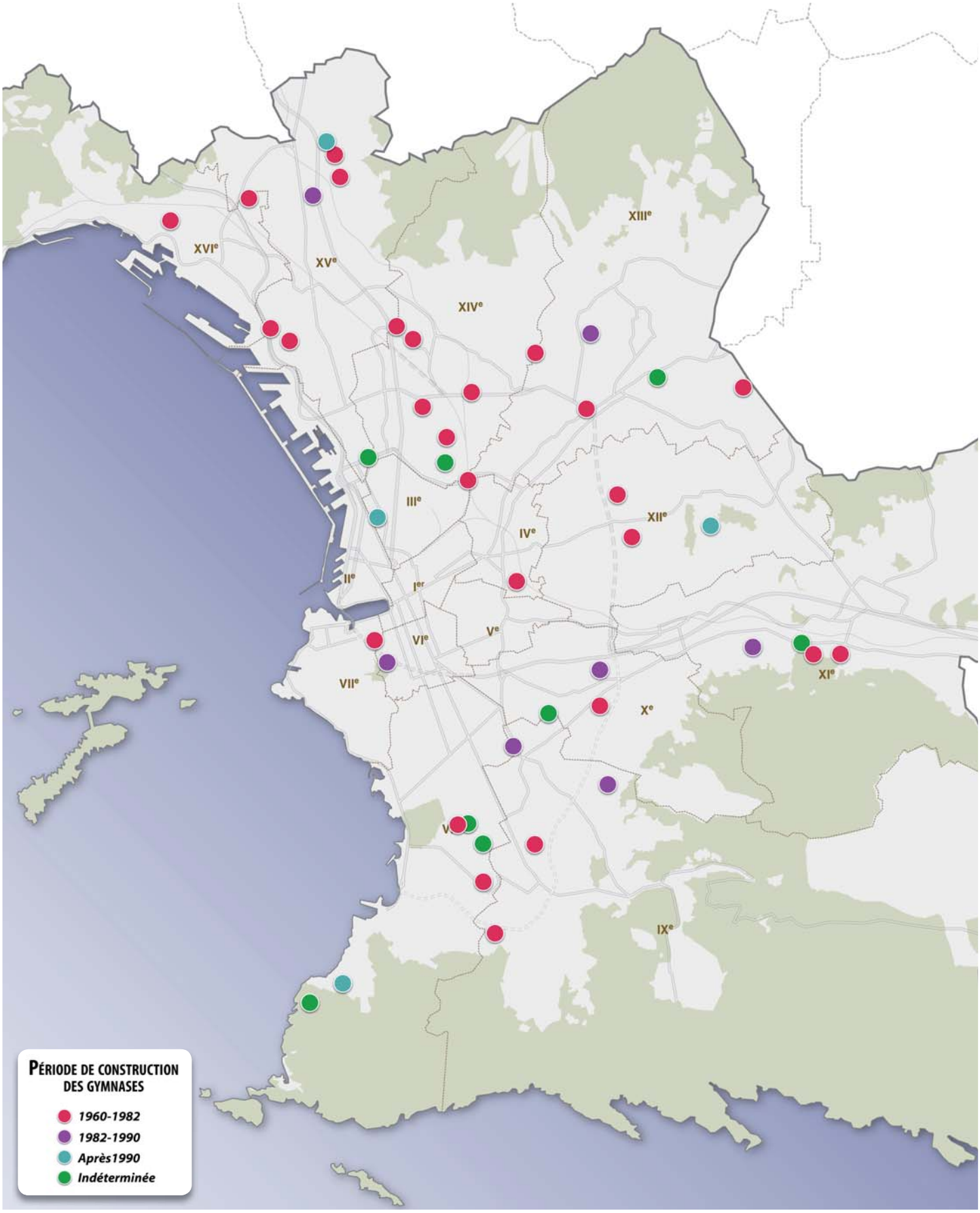
Frédéric Mistral ■ *Un beau gymnase de Type B*





Montredon Verrerie ■ *Un beau gymnase dédié à la Gymnastique ravagé par un incendie en 2009*

Marseille ■ Ancienneté du parc



Un parc ancien qui a mal vieilli

Le parc des gymnases marseillais est un parc globalement assez ancien. La moitié des gymnases a été construite avant 1976. Le gymnase le plus récent, celui des Caillols , a été construit en 2006.

UN PARC ANCIEN, HÉRITAGE DE LA PÉRIODE ¨PRÉ-DÉCENTRALISATION¨

L'ancienneté du parc des salles marseillaises n'est que le reflet d'une situation qui se retrouve sur l'ensemble du territoire national (à des degrés plus ou moins divers). Ces données sont caractéristiques de la politique conduite entre les années 60 et 80 où, sous l'impulsion de l'Etat, afin de répondre principalement aux impératifs scolaires et sportifs de compétition, la France s'est dotée d'un patrimoine sportif constitué d'équipements de même typologie répondant principalement aux normes établies par les fédérations sportives.

C'est de cette politique qu'est né notamment le plan ¨1 000 piscines¨ qui a vu l'Etat investir massivement pour la construction de piscines en France. Pour aider à la planification en 1974, le ministère de la Jeunesse et des Sports avait établi des grilles définissant, par type d'équipement, des surfaces globales en fonction de la population et surtout des besoins scolaires. Ces données sont évoquées parfois encore comme références par certaines collectivités. Les surfaces et équipements prévus le sont strictement dans une perspective utilitaire et assez rigide. Il en résulte une offre de gymnases très normalisée où les installations sont toutes construites sous le même principe. C'est l'époque de la construction des Complexes Omnisports Evolutifs Couverts, calibrés pour la pratique scolaire et d'entraînement.
A Marseille, on reconnaît les gymnases construits pendant cette période à leur uniformité architecturale. Toutefois, l'exemple le plus flagrant reste les gymnases de Bois Luzy, Pont de Vivaux, Saint-Gabriel la Marine et la Rose Fuveau qui sont strictement identiques et construits tous entre 1965 et 1967.

UN RENOUVELLEMENT INSUFFISANT D'UN PARC D'ÉQUIPEMENTS QUI A MAL VIEILLI

Les lois de décentralisation de 1982-1983 marquent le désengagement de l'Etat dans la construction et le financement des équipements sportifs. A Marseille, on note un ralentissement dans la création de salles à partir de cette date-là. Le rythme de construction, qui était alors de un gymnase par an entre 1965 et 1983, passe à un gymnase tous les quatre ans entre 1983 et 2006. Cette période correspond aussi à une première phase de déclin démographique de Marseille (1975-1999) puis au rebond à partir de 1999 (la ville a gagné plus de 40 000 habitants entre 1999 et 2006).

La Ville a donc constitué en grosse partie son stock de gymnases entre 1960 et 1980. Toutefois, il convient de noter que les grandes salles marseillaises (Lamartine et le Palais des Sports) ont toutes été construites à partir du milieu des années 80. La salle Vallier, construite en 1964, a été rénovée dans sa configuration actuelle en 2001. Ce rattrapage sur les salles de grande capacité a permis à la Ville de diversifier son offre et de se positionner à l'époque sur l'organisation d'événements régionaux, nationaux voire internationaux. Les années 2000 ont vu la création ou la reconstruction de gymnases modernes proposant une aire d'évolution d'au moins 42mx22m. Ces équipements (Ruffi, les Caillols et Verrerie avant sa destruction) sont les derniers gymnases construits à Marseille.

Les gymnases marseillais sont donc, pour la majeure partie d'entre eux, assez anciens (35 ans en moyenne). Cette situation n'est pas propre à Marseille. Le gros défaut des gymnases marseillais est qu'ils ont dans l'ensemble ¨mal vieillis¨. Vestiaires décatis, peintures défrai-

chies, murs et toits ayant subi les infiltrations d'eau : les gymnases ont subi les outrages du temps. Sans compter les dégradations volontaires qui ont accéléré la décrépitude de l'équipement. Aujourd'hui, les gymnases marseillais sont donc assez souvent qualifiés de vétustes par les pratiquants. Plus que leur ancienneté, c'est le mauvais état général des équipements et leur inadaptation aux pratiques modernes qui est pointé du doigt.

Un parc d'équipements vétuste et parfois obsolète

L'ancienneté du parc fait aujourd'hui des gymnases marseillais, des installations en décalage avec l'offre d'équipements modernes, pluri-fonctionnels et plus ouverts sur la diversité des utilisateurs. S'y ajoutent des problèmes de vétusté inhérents aux équipements anciens.

LE PROBLÈME DE LA VÉTUSTÉ.

Le problème de la vétusté des gymnases n'est pas inhérent à Marseille. Les gymnases anciens, conçus il y a plusieurs décennies ont une plus forte probabilité d'être en ¨mauvais état¨. Par mauvais état, nous entendons les problèmes d'étanchéité des toits, d'infiltration d'eau, de murs délabrés, de vestiaires mal conçus ou trop petits. La vétusté est souvent un élément perçu ou ressenti. Néanmoins, certains critères objectifs sont révélateurs d'un gymnase vétuste.

Les problèmes d'étanchéité des gymnases sont le marqueur le plus visible de la vétusté et ils touchent tous les secteurs marseillais. Les problèmes d'infiltration d'eau proviennent le plus souvent d'une mauvaise étanchéité du toit du gymnase :

- ➔ dégradation des sols des aires de jeu. C'est le cas le plus ¨dramatique¨ car il oblige à refaire la totalité du revêtement. C'est ce qui est arrivé à la Salle Lamartine ;
- ➔ infiltration d'eau dans les vestiaires. Contribue à la vétusté de certains équipements et pose un problème de salubrité (moisissures) (Gymnase Ledeuc) ;
- ➔ perte de temps et surcroît de travail au moment des entraînements et des compétitions qui ne peuvent démarrer qu'une fois le sol sec ;
- ➔ risque de blessures graves si le sol n'est pas suffisamment sec.

Les problèmes de température (trop froid en hiver, suffocant en été) font aussi partie des marqueurs de la vétusté. Les remontées des utilisateurs font état de certains gymnases ¨glacières¨ (Vallon des Tuves) ou ¨serres¨ (salle de Gymnastique de Saint-Jérôme). Ces éléments sont bien évidemment pris en compte par la Ville de Marseille qui intervient au niveau des systèmes de chauffage, mais la révision complète de l'isolation est bien souvent à envisager.

L'état des vestiaires est un autre élément marqueur de la vétusté. C'est ce qui apparaît comme étant un des points noirs souligné à la fois par les chefs de secteurs de la Direction des Sports mais aussi par les utilisateurs. Outre les problèmes récurrents d'incivilité (tags, graffitis sur les murs) voire de vandalisme (vols de porte manteau, pommeaux de douche arrachés), c'est l'aspect général des vestiaires qui peut poser problème :

- ➔ la conception des vestiaires n'est souvent pas fonctionnelle. La configuration d'une douche commune à deux vestiaires se retrouve souvent. Les problèmes de cohabitation et de mixité peuvent gêner l'utilisation des vestiaires ;
- ➔ des vestiaires mal situés. Un autre problème de conception est pointé. Il s'agit de la position des vestiaires par rapport à la salle de sport. Deux configurations posent problème :
  - l'entrée du gymnase par les joueurs se fait directement par les vestiaires. Il n'y a pas de hall d'entrée. Cette configuration pose des problèmes de rotation lors des compétitions le weekend. C'est aussi une configuration qui est typique des constructions des gymnases des années 60 ;
  - l'accès aux vestiaires se fait en traversant l'aire de jeu.

Ces vestiaires mal pensés sont issus d'une conception très fonctionnaliste des équipements. Les gymnases étaient conçus comme des espaces de pratique pure et simple de l'activité.

Cette conception des gymnases est aujourd'hui complètement dépassée.

DES GYMNASES AUJOURD'HUI DÉPASSÉS

Les gymnases construits il y a une trentaine d'année ont contribué à structurer la pratique sportive locale autour de deux impératifs : l'enseignement scolaire, puis la pratique fédérale (entraînement, compétitions). Il en résulte des installations sportives mono-fonctionnelles, orientées uniquement vers la pratique. La cohabitation entre le sport scolaire et le sport fédéral est rendue difficile par le manque de locaux de rangement et des impératifs différents au niveau, notamment, des tracés des terrains (un terrain tracé pour une pratique scolaire sera inadapté pour la compétition). Les gymnases actuels peinent à répondre aux demandes croissantes de confort des utilisateurs, mais surtout, ils ne sont pas adaptés pour s'ouvrir à de nouveaux publics et de nouvelles attentes : sport santé, sport pour tous, impératif de confort et d'accessibilité… Tout cela, la quasi-totalité des gymnases marseillais ne le permet pas. Un de nos interlocuteurs, président d'un Comité départemental, évoquait des gymnases ¨hall de gare¨, froids et sans personnalité. Ce sont avant tout des lieux de pratique alors qu'ils devraient être des lieux de vie.

La faiblesse des gymnases marseillais est l'absence de modularité des espaces. Les gymnases marseillais se divisent en deux espaces (rarement trois) : les espaces dédiés à la pratique physique et sportive, collective ou individuelle (aire de jeu et d'évolution) et les espaces dédiés à la préparation et aux soins des sportifs, arbitres et professeurs (vestiaires, douches, infirmerie quand elle existe). D'une manière générale, il manque aux installations marseillaises les espaces suivants :

- **l'espace d'accueil et de distribution** : il comprend les espaces participant à l'accueil à l'extérieur et dans le bâtiment. Il comprend également les sanitaires ouverts au public et les distributions menant aux principaux services ou parties du bâtiment ;
- **l'espace spécifique des spectateurs** : il concerne les espaces dédiés au public, spectateurs de manifestations sportives ou autres organisées dans l'équipement (gradins, tribune) ;
- **l'espace de service offert aux utilisateurs** : ce sont des espaces où des prestations de services personnalisés sont proposées aux utilisateurs (infirmerie, bar). Cet espace inclut aussi les lieux réservés aux utilisateurs pour des activités de groupe (salle de réunion, convivialité, club-house) ainsi que les parties communes appropriées par certains utilisateurs et utilisateurs. C'est au niveau de ces espaces que les installations marseillaises pêchent le plus ;
- **l'espace administratif et logistique** : comprend l'ensemble des bureaux réservés aux utilisateurs (professeurs, gardiens...) et les locaux connexes (photocopies, archives) ainsi que les locaux techniques (sonorisation, stockage, rangement) dont l'accès est réservé à certains utilisateurs. Les locaux de rangement existent dans la plupart des gymnases. Mais ils sont souvent mal sécurisés et leur emploi n'est pas généralisé. Ils sont aussi mal dimensionnés par rapport aux besoins des fédérations. Le partage avec les professeurs d'EPS (locaux pour les collèges et lycées) et les clubs se fait difficilement.

Les gymnases modernes tendent à rendre plus facile la cohabitation des différents utilisateurs et publics. Les installations marseillaises ne le permettent pas. Le gymnase Montrose est le seul gymnase à se rapprocher du modèle de gymnase moderne.



Rose Fuveau ■ *Entrée principale du gymnase par les vestiaires : la norme marseillaise.*

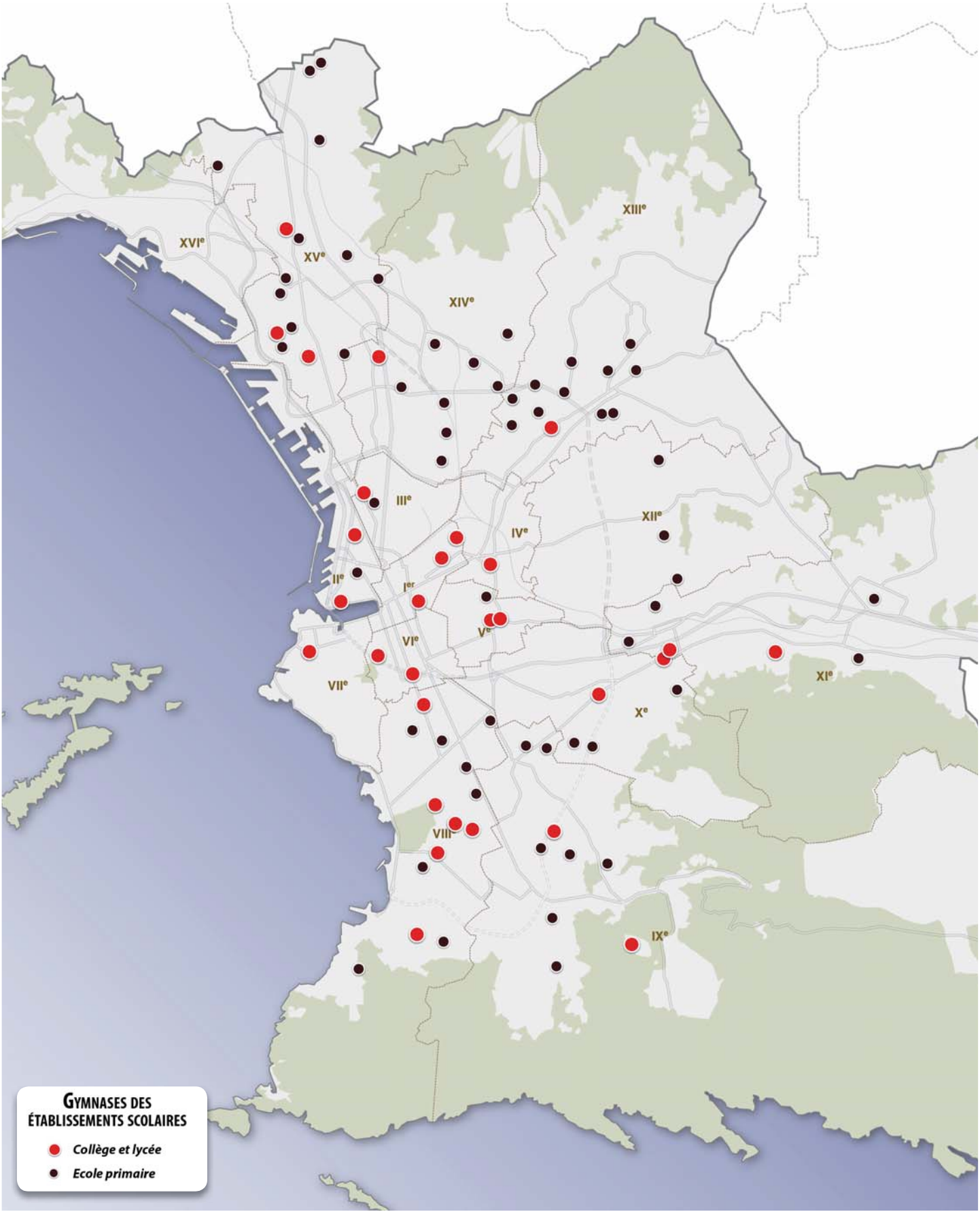


Montrose ■ *Un des seuls gymnase marseillais à proposer la totalité des espaces des gymnases modernes.*



Jean Bouin ■ *Salle de convivialité : une des seule existante à Marseille*

Marseille ■ L'offre scolaire



L'offre complémentaire : les gymnases scolaires

Les écoles, collèges et lycées sont souvent équipés d'équipements sportifs au premier rang desquels figurent les gymnases. A Marseille, ce sont 110 équipements qui sont recensés. L'utilisation de ces gymnases est toutefois peut ouverte au sport fédéral, malgré des volontés politiques d'ouverture de plus en plus forte.

La pratique du sport à l'école, au collège et au lycée se fait souvent en utilisant les espaces extérieurs des établissements (cours de récréation, plateaux sportifs). Toutefois, un certains nombre d'établissements bénéficient d'installations sportives de qualité dont des gymnases. Ces équipements sont utilisés avant tout dans le cadre scolaire. Ils sont de qualité variable, de la simple salle de classe aménagée en salle de pratique d'activité sportive à de vrais gymnases permettant la pratique des sports collectifs de salle.

LES GYMNASES DES ÉTABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRÉ (62 ÉQUIPEMENTS) : UNE OFFRE CALIBRÉE POUR L'APPRENTISSAGE

Les gymnases des écoles répondent avant tout au besoin des enfants de 6 à 10 ans et sont adaptés au programme d'éducation physique de l'Education nationale. Rappelons qu'au premier degré, à raison de trois heures par semaine, l'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui. La pratique sportive se décline autour de plusieurs activités favorisant l'apprentissage (activités chronométrées, sport d'affrontement individuel et collectif, activités à visée artistique et adaptation à l'environnement). Le curseur mis sur l'apprentissage conditionne la forme des équipements qui répondent avant tout à ce besoin. Les gymnases sont donc surtout des petites salles (gymnase de type A) où la pratique des sports collectifs est assez limitée.

LES GYMNASES DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ (33 ÉQUIPEMENTS) : DES INSTALLATIONS QUI LAISSENT LA PLACE À LA COMPÉTITION

Pour le collège, compte tenu des caractéristiques et des spécificités des élèves, quatre compétences propres à l'EPS sont retenues (réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée, se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains, réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique, conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif). L'enseignement au collège et l'existence d'associations sportives, orientées vers l'organisation de compétitions, nécessitent des installations qui permettent la pratique d'un large panel d'activités sportives. L'enseignement du sport au lycée se situe dans le prolongement de ce qui est attendu dans les collèges.

Les gymnases des collèges et des lycées sont par conséquent de taille plus importante. L'aire d'évolution et l'aire de jeu peuvent même être homologables pour des matchs de niveau départemental ou régional. L'éventail large des disciplines proposées en font des équipements orientés vers le multi-sport. C'est dans certains gymnases de collèges ou de lycées que l'on va trouver notamment des structures artificielles d'escalade.

A bien des égards, les gymnases scolaires représentent une offre complémentaire qu'il convient de prendre en compte. Mais l'ouverture, hors des heures scolaires, est difficile à mettre en place.

LA DIFFICILE OUVERTURE HORS TEMPS SCOLAIRE

Cette réserve d'équipements est difficilement exploitable hors du temps scolaire. Les problèmes de responsabilités, de frais d'entretien et de gardiennage sont souvent mis en avant pour expliquer la difficile mutualisation des équipements sportifs des collèges, lycées voire des écoles. L'ouverture hors temps scolaire ne se fait uniquement sous la forme d'une convention signée entre une association (sportive ou non) et les responsables des établissements. Ce fonctionnement au coup par coup ne permet pas de prendre en compte la totalité des équipements sportifs dans la programmation des mises à disposition.

Un exemple d'ouverture d'un gymnase de collège : Jean-Claude Izzo

Le gymnase Jean-Claude Izzo, situé dans le 2e arrondissement, est utilisé après les cours. C'est une association qui gère l'animation des créneaux. L'objet de cette association (Association Sport Culture Médiation Jeunesse) est l'initiation sportive, la médiation sportive et la mixité sociale.

L'association permet une ouverture du gymnase 6 jours sur 7 et 11 mois dans l'année (septembre étant le mois de la mise en place pour l'année scolaire à venir), « *l'occupation est la réussite, l'inoccupation est l'ennemi* ». C'est par une présence massive et régulière que les mentalités changent. Désormais, les jeunes ne vont plus "dans le quartier", ils vont "au collège". L'utilisation de ces mots par les jeunes du quartier prouve la réussite du projet.

Les membres s'inscrivent dans trois activités pour l'année entière et gratuitement. Trois étapes sont importantes à distinguer :

1- initiation à un sport avec les animateurs de l'ASCMJ (gratuit) ;
2- lorsque l'activité rencontre un franc succès, l'association fait appel à un club, qui a un réel projet de cohésion sociale, pour faire évoluer les pratiquants et mettre en place des ateliers spécifiques (sans compétition). Ce club est financé par l'état via le CNDS et travaille dans le projet, en lien avec l'ASCMJ (gratuit) ;
3- si un membre de l'association progresse dans son activité et qu'il souhaite faire de la compétition, il adhère au club (coût de la cotisation).

L'avantage pour les clubs est que l'activité est déjà lancée et l'équipement, les créneaux, la liste des jeunes (avec certificats médicaux et accords des parents) sont mis à sa disposition.

Les créneaux sont organisés de la sorte :

- 16h30 > 17h30 : écoles maternelles, primaires et collèges
- 17h30 > 18h30 : primaire et dominance des collégiens
- 18h30 > 20h30 : lycée, ados, adultes.
- 20h30 > 21h30 : ouverture plus tardive l'été (pour occupé le plus possible "l'espace temps") avec une pratique libre encadrée sans adhésion obligatoire.

Pour toucher toute la population, une halte garderie appelée "ludo sport" s'est mise en place. Deux animatrices vont chercher les enfants des écoles primaires et maternelles des alentours puis vont faire pratiquer de l'éveil musculaire, de l'éveil musical, des jeux manuels aux enfants de 3 à 5 ans. Pour des questions de responsabilité, "une convention" est passée avec les familles qui donnent leur accord pour que l'association prenne en charges les enfants à la sortie de l'école.

Le gymnase est également ouvert pendant les vacances scolaires de 14h00 à 20h30. Au total, ce sont 265 jeunes qui participent aux activités. L'opération s'appelle "Ludo vacances" et propose différentes activités manuelles comme par exemple du jardinage. La preuve qu'un gymnase peut être utilisé pour des activités variées et non sportives. Cet exemple montre l'intérêt de l'ouverture des gymnases scolaires en dehors des heures de cours. L'implication d'une association permet de faire

le lien entre la pratique sportive de proximité et la pratique en club. Toutefois, ce mode de fonctionnement ne permet pas d'intégrer le gymnase dans l'offre de rotation de la Ville de Marseille. Cela nécessite un dialogue et un projet entre l'association, les fédérations, la Ville et la collectivité propriétaire de l'équipement (dans ce cas précis le Conseil général). Une autre forme d'utilisation des gymnases scolaires est la convention signée directement entre le club sportif et le directeur d'établissement. Dans ce cas, le plus fréquent, la mise à disposition du gymnase est uniquement basée sur une relation entre les deux parties. Il n'y a aucune garantie de pérennité et le gymnase ne peut pas rentrer dans l'offre sportive globale. A titre d'exemple, à Marseille, le CSMP (club de Hand Ball) bénéficie d'une convention lui permettant d'utiliser le gymnase du collège Sylvain Menu.

La mise à disposition des gymnases des écoles dans les 13e et 14e arrondissements

L'exemple des 13e et 14e arrondissements montre la possibilité d'ouvrir les gymnases des écoles après les heures de cours. Sur les 23 gymnases scolaires du secteur, 19 font l'objet de conventions passées avec des associations sportives issues du quartier. Cette occupation des gymnases scolaires est essentiellement orientée vers les sports d'Arts martiaux, la danse ou les activités marginales (floorball, baby foot). Les créneaux utilisés sont autant les créneaux de fin d'après-midi et de soirées que le mercredi voire le samedi. Le monde fédéral y est peu représenté, à l'exception du Basket-Ball (ASC Trois Cités et Espoir Basket Marseille) dans les gymnases Sainte-Marthe Ricoux et Emile Vayssière 1 et du Badminton (Malpassé Badminton Marseille) dans les gymnases Saint-jérôme Lilas et Frais Vallon Sud. Pour les clubs fédéraux, l'offre sportive est uniquement orientée vers les catégories jeunes (Basket-Ball) ou vers les pratiques de loisir (Badminton) pour lesquelles le respect des normes des terrains n'a pas de caractère essentiel.

L'exemple des 13e et 14e arrondissements montre tout l'intérêt de l'ouverture des gymnases scolaires pour développer une offre alternative. Ce type de gymnase est aussi tout à fait qualifié pour accueillir les sports de combat ou d'Arts martiaux. Il s'agit d'une offre sportive de proximité qui s'inscrit plus particulièrement dans les pratiques de loisirs sportifs.

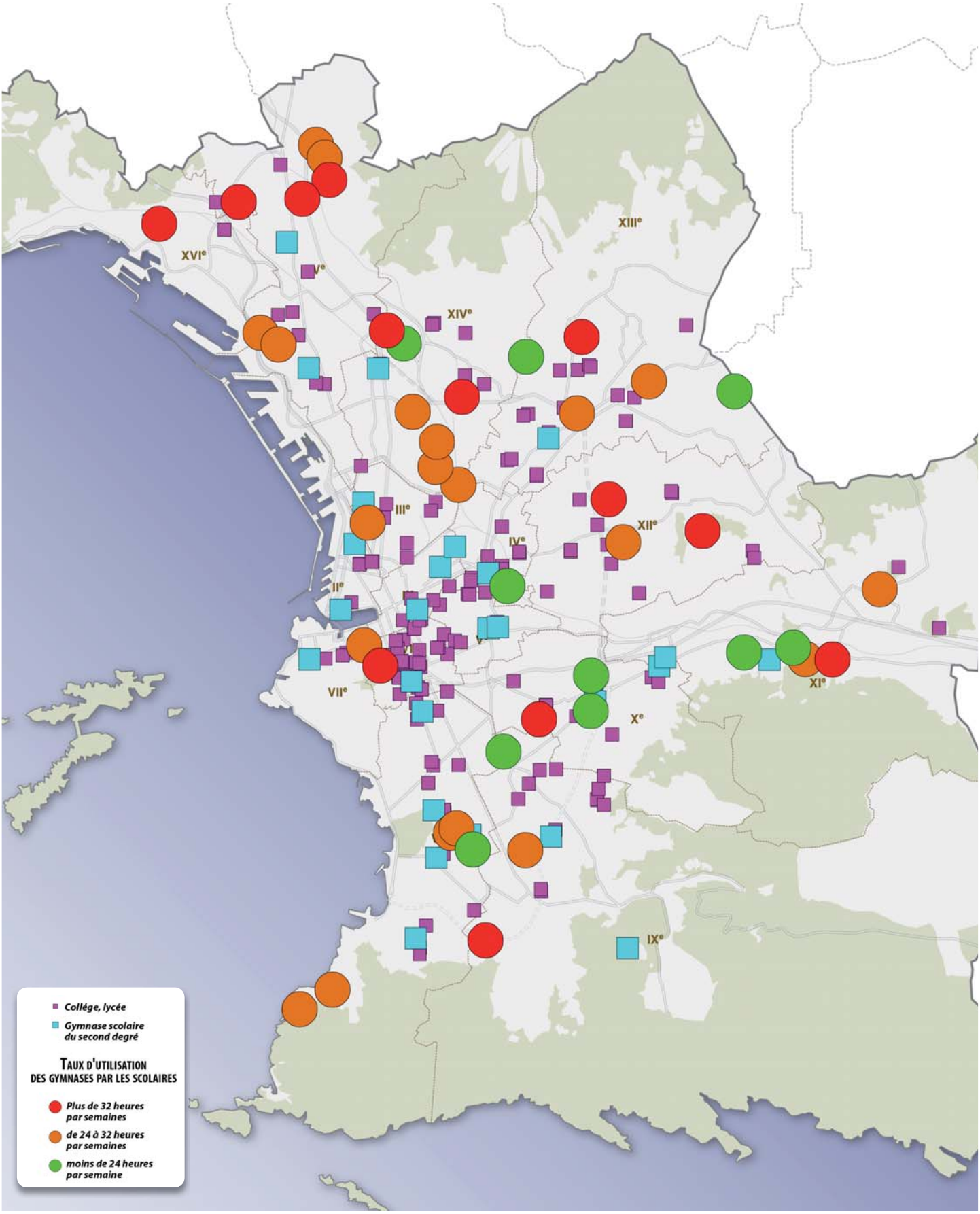
La mise à disposition des équipements scolaires : les démarches nationales

Le Comité National Olympique et Sportif Français a conventionné avec l'association des départements de France en 2007. Cette convention, d'un an reconductible, portait notamment sur la mise à disposition des installations sportives des collèges au mouvement sportif, sans en préciser les modalités.
Lancés en mai 2011, les diagnostics territoriaux approfondis (DTA) sont l'un des derniers outils mis en place par le ministère des Sports pour adapter l'offre sportive sur le territoire et corriger les inégalités d'accès à la pratique. Il s'agit d'aider un territoire à la prise de décision à travers une méthode concertée de diagnostic impliquant le Ministère, les collectivités et le mouvement sportif. Cette démarche est issue de la volonté du Ministère d'élargir l'offre sportive à tous les équipements, y compris les équipements scolaires.

PARTIE II

L'utilisation des gymnases

Marseille ■ La fréquentation des installations par les scolaires



La fréquentation des gymnases par les scolaires

L'utilisation des gymnases par les écoles, collèges et lycées représente un peu moins de la moitié du temps global (48% avec 1 459 heures sur une semaine[1]). Ce volume horaire correspond uniquement à l'utilisation pendant les heures de cours (8 h00-12h00 et 14h00-17h00).

LES GYMNASES MAJORITAIREMENT BIEN UTILISÉS PAR LES SCOLAIRES

Sur les 46 gymnases de la ville, seuls 3 ne sont pas utilisés par les scolaires. Il s'agit de Valbarelle Gimon, Saint-Marcel et Sainte-Anne. Les 43 autres installations sont toutes fréquentées. Même les salles annexes sont fréquentées par les scolaires (les Dojos de Jean Bouin et Saint-Jérôme, la salle de danse et la salle d'agrès du Roy d'Espagne sont très utilisés).

L'exploitation des données de la Direction des Sports sur l'occupation des gymnases nous permet d'évaluer le taux d'occupation scolaire des installations. Ce calcul se fait sur la base d'une utilisation théorique de 7 heures par jour, 4 jours par semaine, plus 4 heures d'utilisation le mercredi matin par les collèges et lycées. Au total, nous estimons la durée hebdomadaire d'utilisation d'un gymnase par les scolaires à 32 heures. Le rapport heures effectuées/ heures théoriques est le taux d'occupation des gymnases par les scolaires. Sur les 43 gymnases utilisés, 53% (22 installations) le sont de manière optimale (entre 70 et 100% de taux d'occupation) et 25% (11 gymnases) sont utilisés moins de trois quart du temps maximum.

La carte ci-contre montre la corrélation spatiale entre une occupation élevée d'un gymnase et la présence de collèges et de lycées à proximité. Les gymnases les moins utilisés sont souvent des gymnases où la présence d'équipements d'enseignement du second degré est marginale. L'existence de gymnases scolaires explique aussi la pression plus faible des scolaires sur les équipements municipaux. A l'inverse, les gymnases municipaux compensent l'absence d'équipements sportifs dans les collèges et les lycées dans les secteurs les moins pourvus de Marseille.

2,5 équipements d'enseignement secondaire pour un gymnase

On compte à Marseille près de 200 équipements d'enseignement secondaire (privé et public). Parallèlement, l'offre sportive est de 46 gymnases municipaux et 33 gymnases scolaires. Au total, c'est 1 gymnase qui est disponible pour 2,6 établissements.
Au niveau des secteurs de gestion de la Direction des Sports, le secteur centre (1er, 2e, 3e, 6e , 7e et 8e arrondissements) est celui où la pression sur les gymnases est la plus forte. A l'inverse, les gymnases du secteur nord-est (13e et 14e) et nord-littoral (15e et 16e) sont les secteurs pour lesquels on compte le moins d'établissements pour un gymnase.

1 *Le calcul se fait sur la base de l'année 2009. Ne sont pas pris en compte Bonneveine et Saint-Tronc Régny qui ne fonctionnaient pas, ainsi que le Dojo Bougainville (pas géré par la Ville). A l'inverse, nous avons pu inclure les gymnases Montredon-Verrerie et Ruissatel, en fonctionnement à l'époque.*

Dans quels secteurs administratifs sont pratiqués les sports de salles ?
Part des créneaux alloués par secteurs pour chaque sport

	1er secteur	2e secteur	3e secteur	4e secteur	5e secteur	6e secteur	7e secteur	8e secteur	Total général
Badminton	0,0%	0,0%	0,0%	37,8%	0,0%	32,4%	18,9%	10,8%	100%
Basket-Ball	5,1%	0,0%	3,7%	11,9%	16,7%	23,8%	21,6%	17,2%	100%
Gymnastique	0,0%	0,0%	0,0%	83,7%	0,0%	0,0%	0,0%	16,3%	100%
Hand Ball	0,0%	5,5%	0,0%	16,4%	24,1%	22,7%	23,6%	7,7%	100%
Volley-Ball	0,0%	0,0%	3,9%	11,7%	19,6%	12,8%	30,2%	21,8%	100%
Futsal	0,0%	16,1%	0,0%	0,0%	0,0%	41,9%	29,0%	12,9%	100%
Sports d'extérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Boxe-sports de combat	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100%
Arts martiaux	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	100%
Tir à l'arc- tennis de table	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100%
Autres utilisateurs	6,5%	6,0%	0,0%	0,0%	9,2%	19,4%	27,6%	31,3%	100%
Handisport	0,0%	36,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	63,6%	100%
Sport scolaire-universitaire	0,8%	1,4%	0,0%	3,0%	3,8%	20,0%	50,1%	20,8%	100%

Quels sont les ports de salles pratiqués dans les secteurs administratifs ?
Part des créneaux alloués par sport pour chaque secteur

	1er secteur	2e secteur	3e secteur	4e secteur	5e secteur	6e secteur	7e secteur	8e secteur
Badminton	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	0,0%	2,1%	1,4%	1,1%
Basket-Ball	63,0%	0,0%	75,0%	15,5%	41,6%	23,9%	24,6%	25,9%
Gymnastique	0,0%	0,0%	0,0%	65,5%	0,0%	0,0%	0,0%	14,7%
Hand Ball	0,0%	27,9%	0,0%	8,3%	23,5%	8,9%	10,5%	4,5%
Volley-Ball	0,0%	0,0%	25,0%	4,9%	15,5%	4,1%	10,9%	10,4%
Futsal	0,0%	11,6%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	1,8%	1,1%
Sports d'extérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Boxe-sports de combat	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	38,0%	0,0%	0,0%
Arts martiaux	0,0%	9,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%
Tir à l'arc- tennis de table	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%
Autres utilisateurs	30,4%	30,2%	0,0%	0,0%	8,8%	7,5%	12,1%	18,1%
Handisport	0,0%	9,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%
Sport scolaire-universitaire	6,5%	11,6%	0,0%	2,5%	6,2%	13,0%	37,0%	20,3%
Total général	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

La fréquentation des gymnases par les clubs

Les grandes fédérations de sports de salle (Basket-Ball, Volley-Ball, Hand Ball, Badminton, Gymnastique) occupent environ 60% des créneaux hors scolaire dans les salles principales. Le sport universitaire est bien présent, mais son impact reste localisé.

DES UTILISATEURS NOMBREUX ET VARIÉS.

Plus que pour les stades, l'éventail des utilisateurs des gymnases est large. La pression sur les installations sportives est forte du fait du nombre élevé de fédérations demandeuses de créneaux. Ainsi, les fédérations délégataires des sports de salle (Basket-Ball, Volley-Ball, Hand Ball, Badminton et Gymnastique) représentent 60% des créneaux utilisés dans les gymnases pour les salles multi-sports. Le reste des créneaux est occupé par les fédérations multi-sports et de handisports. Le sport scolaire (UNSS) et universitaire représentent une occupation non négligeable des gymnases. Les occupations de créneaux par des utilisateurs hors du champ des sports de salle sont à prendre en compte, même si elles concernent avant tout les salles annexes.

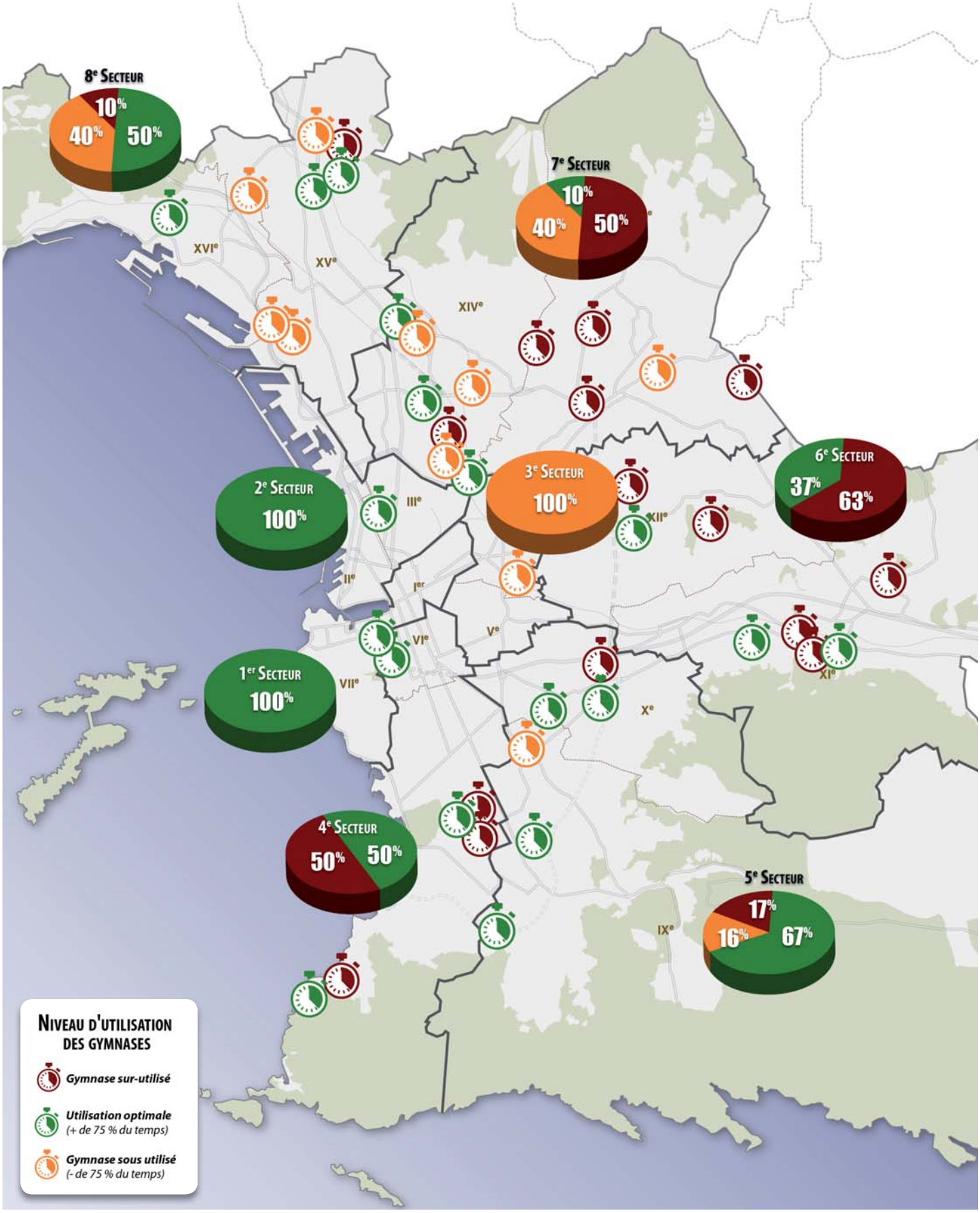
En termes de volume horaire, le Basket-Ball est le sport le plus présent dans les gymnases de Marseille avec 282 heures de créneaux par semaine. La Gymnastique est aussi bien représentée avec 252 heures d'occupation/semaine. Le hand ball est le deuxième sport collectif avec 113 heures par semaine.

Le sport universitaire et scolaire occupe 17% des créneaux (182 heures par semaine). Cette occupation est surtout due à la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), essentiellement le mercredi et quelques créneaux entre 12h00 et 14h00. La pratique du Sport Universitaire, SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) et FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) est essentiellement localisée à proximité des lieux d'enseignement (le gymnase de Saint-Jérôme est le principal lieu de pratique du SUAPS et les gymnases du 14e arrondissement sont les plus utilisés par la FFSU).

LE BASKET-BALL, PRINCIPAL UTILISATEUR DES GYMNASES, EST PRATIQUÉ DANS PLUS D'UN GYMNASE SUR DEUX

Corollaire du nombre élevé d'heures de présence dans les gymnases, le Basket-Ball est le sport le plus présent dans les gymnases. Il est pratiqué dans 26 gymnases sur 46, 41 si l'on ne tient pas compte des gymnases spécialisés en Gymnastique (Sainte-Anne, Vallon des Pins, Montredon Verrerie, Capelette et Dragon). Les gymnases Saint-Joseph, Canet Larousse, La Barasse, la Rosière, Saint-Gabriel la Marine, la Rose Bégude et Corderie sont utilisés quasi exclusivement pour la pratique du Basket-Ball (avec la présence de l'UNSS sur quelques installations). A noter que ces gymnases sont tous des gymnases de type B ou apparentés donc tout à fait adaptés à la pratique du Basket-Ball.
Le Hand Ball, le Volley-Ball et le Badminton sont pratiqués quasiment sur des gymnases partagés. Le Hand Ball utilise de façon exclusive le gymnase Pont de Vivaux, le Volley-Ball est bien installé à Saint-André Barnier.
Le Basket-Ball est très présent, voire majoritaire, dans certains gymnases de type C, grignotant des créneaux sur des terrains plus orientés Hand Ball. Le demande du Basket-Ball est telle que ce sport empiète sur des équipements qui seraient plus utilisés par d'autres sports. Il y a un décalage entre l'offre en équipements et l'utilisation qui en est faite.

Marseille ■ L'utilisation hétérogène des gymnases



Des secteurs congestionnés bien identifiés

L'analyse de la fréquentation des gymnases fait apparaître des disparités fortes dans l'utilisation des gymnases. Le secteur nord apparaît comme un secteur où les gymnases sont peu utilisés. Le secteur sud est en situation inverse et affiche des taux d'occupation très élevés. Quant aux gymnases spécialisés en Gymnastique, ils sont tous utilisés au maximum.

Idéalement, la répartition de la charge d'utilisation devrait se faire ¨à part égale¨ pour chacun des gymnases. Or, c'est loin d'être le cas à Marseille, où les gymnases sont plus ou moins utilisés. Pour quantifier l'utilisation, nous avons travaillé à élaborer un niveau de référence sur l'utilisation ¨hors scolaire¨. Comme hypothèse de départ nous avons estimé la durée d'utilisation d'un gymnase à 26 heures par semaine. Cette estimation correspond à :

- une utilisation de 17h30 à 21h30 (pour les créneaux du soir) le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- une utilisation de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 21h30 le mercredi.

A partir du volume horaire effectif des gymnases nous avons pu estimer si l'équipement était exploité au maximum (100%), sous-exploité (moins de 75%) ou sur exploité (plus de 100%).

LES CONDITIONS D'UTILISATION DES GYMNASES

Pour le Hand Ball et le Basket-Ball, sur un créneau d'une heure trente, deux équipes maximum peuvent se partager le terrain. Ceci est valable pour les jeunes et amateurs. Pour les équipes en élite et championnat de France, le nombre d'entraînements est supérieur et le terrain ne peut pas être partagé. De plus, les entraînements mixtes n'existent pas, il faut séparer les garçons et les filles. Pour le Volley-Ball, l'entrainement peut se faire en utilisant trois terrains en largueur. Cette disposition permet d'optimiser l'utilisation des créneaux horaires. Pour le Badminton, un créneau d'entrainement permet d'accueillir plus de pratiquants que les autres sports de salle avec plus de terrains et la possibilité d'avoir entre 2 et 4 joueurs par terrain. Enfin, pour des raisons d'usage, les créneaux sont attribués à un seul club. Les dispositions mises en place par la Direction des Sports, vont permettre à termes de mieux connaître et apprécier les occupations réelles de créneau. Pour l'étude, cette donnée là n'était pas encore disponible.

DES NIVEAUX D'OCCUPATION TRÈS DISPARATES

L'analyse par secteur du taux d'utilisation des gymnases montre des disparités spatiales fortes. Le 1er, 2e et 4e secteur apparaissent comme des secteurs où les gymnases sont très utilisés. Aucun n'est utilisé à moins de 50%. Le 6e secteur est, lui aussi concerné par la sur-utilisation (63% des installations sont sur-utilisées). A l'inverse, les gymnases des secteurs 7 et 8 affichent des taux de sous-utilisation de 40%.

Un critère de bonne utilisation est la spécialisation des équipements. Ainsi, les gymnases spécialisés Gymnastique sont tous utilisés au maximum de leur capacité. De même, les salles annexes (Boxe, musculation, Dojo) tournent à plein régime. Si l'offre en gymnases à Marseille paraît globalement suffisante pour couvrir les besoins, elle ne répond pas convenablement à la demande dès qu'on intègre des paramètres liés aux pratiques des sportifs et à la géographie urbaine de la commune. Ainsi, l'effet ¨vase communicant¨ ne fonctionne pas bien entre les équipements sous et sur-représentés. Les pratiquants des secteurs est et sud – très nombreux – rechignent aux disponibilités offertes par les équipements situés dans les secteurs nord qui ne sont pas attractifs (trop éloignés, mauvaise image…).

PARTIE III

Organisation et attentes du sport fédéral



Basket-Ball ■ *L'équipe de l'ASPTT Marseille lors d'un match au gymnase Montrose*



Hand Ball ■ *Un match de Hand Ball catégorie jeune - Marseille Nord Hand Ball, gymnase Vallon des Tuves*

Les grands sports collectifs de salle et le Badminton

Le Basket-Ball, le Hand Ball, le Volley-Ball et le Badminton se partagent la quasi-totalité des créneaux des salles principales des gymnases marseillais. Le Basket-Ball et le Hand Ball sont les deux sports moteurs des sports de salle à Marseille. Pour ces deux disciplines, les effectifs sont nombreux et en augmentation. Le Volley-Ball et le Badminton ne connaissent pas le même dynamisme et le nombre de pratiquants ne progresse guère. L'offre des clubs est localisée principalement au sud et à l'est de la ville (8e, 9e et 10e arrondissements).

LE BASKET-BALL ET LE HAND BALL CONCENTRENT 80% DES 5 000 LICENCIÉS RECENSÉS DANS LES CLUBS

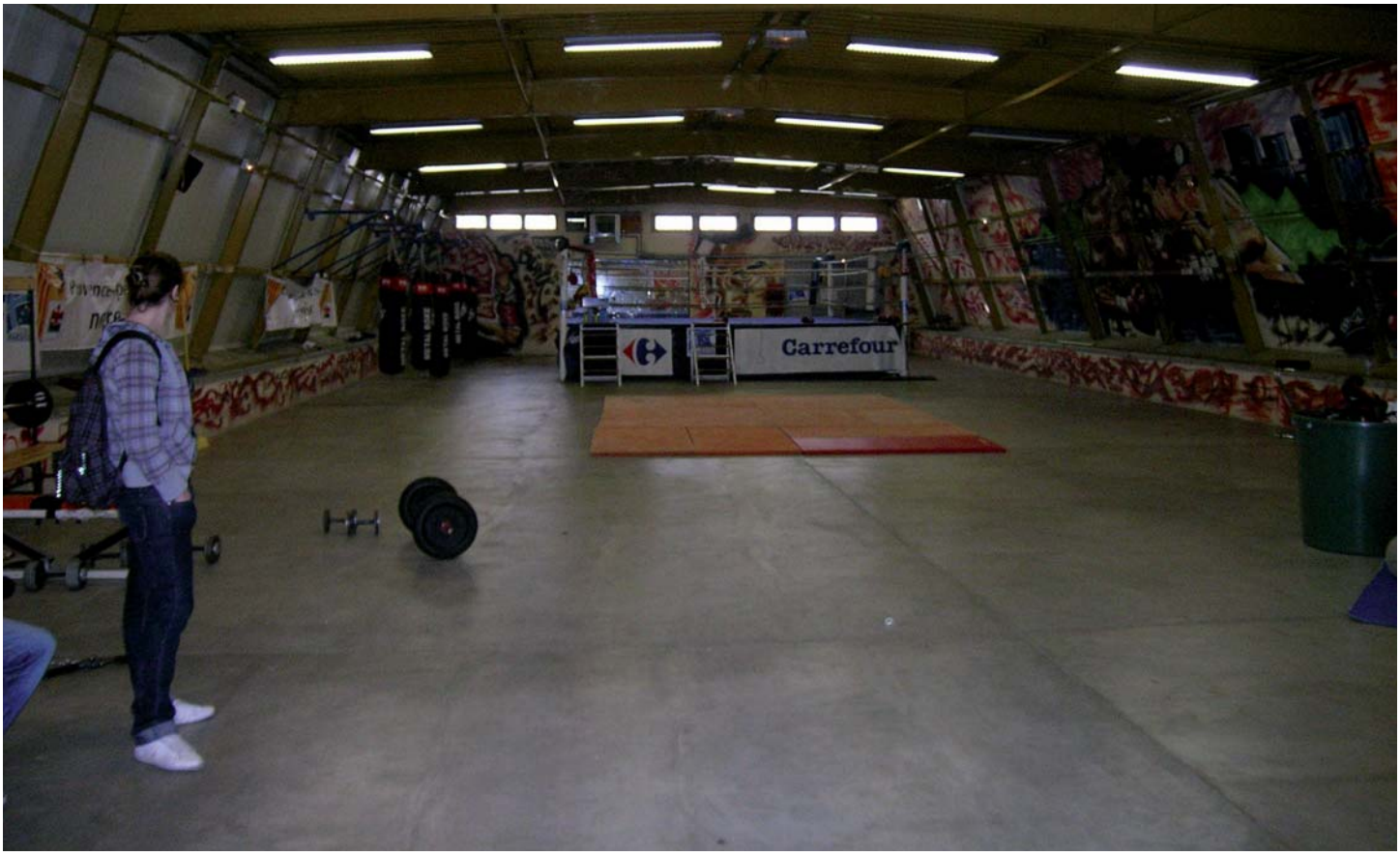
La pratique fédérale s'organise autour de l'activité des clubs qui comptent environ 5 000 licenciés. Pour le Basket-Ball, on compte 19 clubs à Marseille pour 2 500 licenciés. C'est le sport collectif de salle qui compte le plus de licenciés à Marseille. Le club ¨phare¨ est le Stade Marseillais Université Club (SMUC). Le hand Ball compte 1 600 licenciés répartis sur 7 clubs (dont le Club Sportif Marseille Provence est le club avec le plus grand nombre de licenciés), alors que le Volley-Ball rassemble ses 400 licenciés dans 6 clubs (dont un de Beach Volley). Enfin, le Badminton affiche environ 500 licenciés pour 4 clubs.

La pratique au sein des clubs des fédérations délégataires est la plus courante. Toutefois, pour le Volley-Ball et le Badminton, il existe une offre FSGT (Fédération Sportive et Gymnastique du Travail) ou des clubs privés orientés uniquement sur la pratique du loisir (surtout vrai pour le Badminton). L'offre sportive des clubs est majoritairement concentrée dans les secteurs sud et est de la ville (8e, 9e, 10e et 12e arrondissements). Les trois grands clubs Omnisport (ASPTT, SMUC et SCO Sainte-Marguerite) sont localisés dans le 8e et le 9e arrondissements et le principal club de handBall (CSMP) est localisé dans le 12e arrondissement. Quelques clubs sont présents dans les quartiers nord (13e, 14e et 15e arrondissement). Le Basket-Ball assure une bonne présence dans ces secteurs avec des clubs très ancrés dans leurs quartiers (ASC Trois Cité à la Busserine). Les clubs sont peu présents dans le Centre-ville. Cette localisation des clubs conditionne la provenance géographique des licenciés : hormis le Basket-Ball, les trois autres Comités départementaux ont mis l'accent sur le poids des arrondissements du sud et de l'est dans le lieu de résidence des licenciés.

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

Le Basket-Ball et le Hand Ball sont dans une dynamique d'évolution positive du nombre de licenciés depuis plusieurs années. Le Hand Ball est porté par un contexte national très favorable (doublement du nombre de licenciés en 15 ans) dans le sillage des très bons résultats des équipes nationales et de l'image positive qu'arrive à dégager ce sport. Le Basket-Ball capitalise sur sa présence historique à Marseille et sur le bon maillage des clubs que l'on trouve dans pratiquement tous les secteurs de Marseille. Ces deux sports sont très attractifs.

A l'ombre des deux ¨géants¨, le Volley-Ball peine à trouver sa place. Le nombre de licenciés diminue et certains clubs ont disparu (RPV Sport). Le Volley-Ball voit son influence décliner. Toutefois, il convient de noter que ce sport est le seul sport de salle qui se pratique aussi sous forme de loisir dans le cadre des fédérations multisports UFOLEP et FSGT, dans un contexte plus orienté vers le loisir que la compétition. Le Badminton à Marseille n'est guère attractif. Ce constat diffère de celui observé dans le reste du département où ce sport se développe. Aucune explication particulière n'est évoquée si ce n'est un manque d'intérêt – supposé ou réel – des Marseillais pour ce sport, ou encore une offre des clubs pas assez attractive (pas assez de créneaux, pas assez d'encadrement).



Boxe ■ *La salle de Boxe du gymnase Saint-Barthélémy Busserine*



Salle d'armes ■ *La salle d'arme du Marseille Escrime Club, dans le quartier de la Capelette*

Arts martiaux et sports de combat : très populaires mais peu présents dans les gymnases municipaux

Les Arts martiaux et les sports de combat sont très populaires à Marseille : les nombreux clubs regroupent environ 10 000 licenciés. Il apparaît que la présence de ces sports dans les gymnases municipaux est très faible. En effet, la pratique se fait principalement dans des équipements privés (pour la Boxe anglaise, la Boxe française et l'escrime) ou dans des équipements polyvalents pour le judo et les Arts martiaux (gymnases des écoles, salles de Maisons Pour Tous...).

Les Arts martiaux et les sports de combat (nous intégrons l'escrime comme sport de combat) sont structurés au sein de fédérations délégataires. A Marseille, on compte près de 10 000 pratiquants : Boxe française (950 licenciés), Boxe anglaise (700 licenciés), karaté et disciplines associées (2 600 licenciés), judo et disciplines associées (5 000 licenciés), escrime (500 licenciés). Le nombre de licenciés est donc très important si l'on rapproche ce chiffre des 14 000 licenciés dans le football, sport emblématique à Marseille). Pourtant, l'impact sur les gymnases municipaux est très faible voire nul pour certaines de ces disciplines. Ces sports se structurent, progressent et développent leur projet en marge des équipements municipaux.

UN TAUX DE PÉNÉTRATION TRÈS FAIBLE DANS LES GYMNASES MUNICIPAUX

Les Arts martiaux et les sports de combat sont très peu présents dans les statistiques d'utilisation et de fréquentation des gymnases municipaux. Une première explication tient à une offre faible de salles spécialisées : deux vrais Dojos (à Jean Bouin et Saint-Jérôme), quelques salles de Boxe (2 à la Corderie, 1 à Saint-Barthélémy Busserine) et une utilisation parcimonieuse des salles principales ou annexes des gymnases : quelques créneaux à Madrague Ville, une utilisation de la salle de danse du gymnase Roy d'Espagne. La seule exception notable est l'utilisation unique du gymnase Saint-Marcel par la Boxe. De fait, la pratique s'organise dans des lieux différents qui répondent aux besoins exprimés de proximité des pratiquants affichés par les clubs.

UNE UTILISATION FORTE D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

La réponse à la faible offre spécialisée est l'utilisation des gymnases scolaires. Le Comité départemental de Boxe française met en avant des dispositifs de partenariat avec les écoles et les mairies de secteur : l'utilisation des gymnases scolaires est fréquente grâce aux conventions passées avec le chef d'établissement. La mairie de secteur des 13e et14e arrondissements met gratuitement à disposition la salle Susini qui est spécifique Boxe. La location de salles privées est une solution courante. L'escrime en est une bonne illustration. Le principal club de Marseille (Marseille Escrime, plus de 200 licenciés) propose son activité dans une salle privée que le club loue 22 000 € à l'année et qui a été aménagée pour recevoir la pratique de l'escrime (installations électriques, pistes, cloison pour accueil, atelier de réparation, rangements). Parallèlement, le club propose des animations dans des Centres Sociaux et des Maisons Pour Tous. C'est d'ailleurs un trait commun aux sports de combat et d'Arts martiaux de se développer dans des petites structures sportives ou dans des arrière-salles de Centres sociaux et Maisons Pour Tous, ainsi que dans des salles mises à disposition par des organismes HLM. Cette utilisation de petites salles ne présente pas un frein au développement de ces sports. La plupart des comités mettent d'ailleurs ce type de fonctionnement en avant pour expliquer la bonne vitalité de leur sport. Cette organisation permet un maillage très performant du territoire marseillais, privilégiant la proximité avec les pratiquants. Étonnamment, cette organisation ne gêne pas l'émergence des talents et les clubs marseillais sont en mesure de former des jeunes pour le Haut Niveau.



SAE ■ *Un exemple d'une structure artificielle d'escalade intégrée dans un gymnase*



Gymnastique ■ *Le gymnase du pôle France - Complexe Sportif Jean Bouin*

La Gymnastique et l'Escalade : des pratiques très bien implantées à Marseille

La pratique de la Gymnastique s'organise surtout à partir de clubs implantés dans le sud de la ville. Ces clubs bénéficient d'équipements dédiés à la pratique de ce sport. La présence d'un pôle France Gymnastique à Marseille témoigne de la bonne santé de ce sport dans la ville. L'Escalade ne bénéficie pas de structures artificielles d'escalade dans les installations municipales, malgré un nombre important de pratiquants.

UNE LOCALISATION TRÈS MARQUÉE DANS LE SUD DE LA VILLE POUR LA GYMNASTIQUE

On compte 7 clubs à Marseille (Saint-Giniez, Avenir Gym des Pins, Notre-Dame du Mont, Montredon, Massalia olympique Gym, Gym Bonneveine, SCO Sainte-Marguerite). Au total, ces clubs regroupent 1 400 licenciés. Cinq de ces clubs sont situés dans les quartiers sud. Le club Avenir Gym des Pins développe son activité dans les quartiers nord (15e arrondissement). La pratique de la Gymnastique est donc très localisée dans les arrondissements du sud de Marseille. Seul le club Avenir Gym des Pins propose une activité dans le 15e arrondissement.

DES GYMNASES DÉDIÉS À LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE...

La pratique de la Gymnastique bénéficie d'installations spécifiquement dédiées. Sur Marseille, 7 gymnases sont utilisés à 100% par l'activité gym (sans compter le gymnase exclusivement utilisé par le pôle France, ni les salles annexes comme à Roy d'Espagne, par exemple). Il s'agit des gymnases municipaux Dragon, Sainte-Anne, Montredon Verrerie, Vallon des Pins et le gymnase de la Capelette qui a été entièrement dédié à la Gymnastique suite à l'incendie du gymnase Montredon Verrerie. A côté des gymnases municipaux, la Gymnastique bénéficie de 2 installations scolaires performantes : le gymnase des Sabliers (qui a brûlé mais dont la reconstruction est prévue) et le gymnase de Saint-Giniez renforcent l'offre dans les quartiers sud. Au total, la Gymnastique dispose de 7 gymnases dédiés à Marseille (en comptant les gymnases détruits).

... MAIS UN MANQUE DE STRUCTURES POUR L'ESCALADE

La pratique de l'Escalade est largement répandue à Marseille. Les meilleurs clubs français sont marseillais (SMUC, AS Grimpé). Les sites naturels sont très prisés par les grimpeurs du monde entier. Mais Marseille souffre d'un déficit de Structures Artificielles d'Escalade dans les gymnases municipaux (aucune SAE dans les 46 gymnases municipaux). L'offre se trouve essentiellement dans des gymnases scolaires (LP Colbert, lycée Saint-Charles, Saints-Anges) ou privé (Boîte à grimpe). L'offre scolaire est portée par la montée en puissance de l'Escalade dans l'option sport du baccalauréat. A noter que la rénovation prévue du gymnase de la Verrerie prévoit déjà une structure d'escalade.

UN BESOIN DE SPÉCIALISATION DES GYMNASES POUR LA GYMNASTIQUE

Le Comité départemental de Gymnastique estime que, sous réserve de la reconstruction des gymnases brulés, l'offre est suffisante. Le comité identifie un besoin de spécialisation autour de l'offre existante sur 3 gymnases qui pourraient voir une spécialisation sur certaines disciplines :

- **Montredon Verrerie :** babygym, initiation masculine et féminine, GR de compétition. Reconstruire le gymnase en intégrant le besoin spécifique à la GR (hauteur sous plafond : 10 m) ;
- **les Sabliers :** Gym artistique féminine, aérobic, Gymnastique artistique, trampoline. Conditions : reconstruire le gymnase en intégrant le besoin d'une piste d'élan d'au-moins 25 mètres de long ;
- **Capelette :** spécialisation masculine : Gymnastique artistique masculine, initiation masculine.



Boccia ■ *Un sport de lancer adapté au handicap psycho moteur*



TorBall ■ *Un sport adapté aux déficients visuels*

Le sport adapté et le handisport

Le handisport nécessite des équipements particuliers pour permettre une bonne pratique. Le sport adapté (déficients intellectuels) ne nécessite qu'une adaptation des règles des sports pratiqués. Leur impact est limité dans l'occupation des gymnases marseillais.

LE SPORT ADAPTÉ ET LE HANDISPORT : UNE PRISE EN COMPTE D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. Sa mission principale est d'offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté. A Marseille le sport adapté compte 820 licenciés pour 7 clubs. L'objectif principal de la Fédération Française Handi-sport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées. Elle couvre tous les handicapés physiques (handicap moteur comme visuel). Marseille compte 500 licenciés pour une dizaine de clubs.

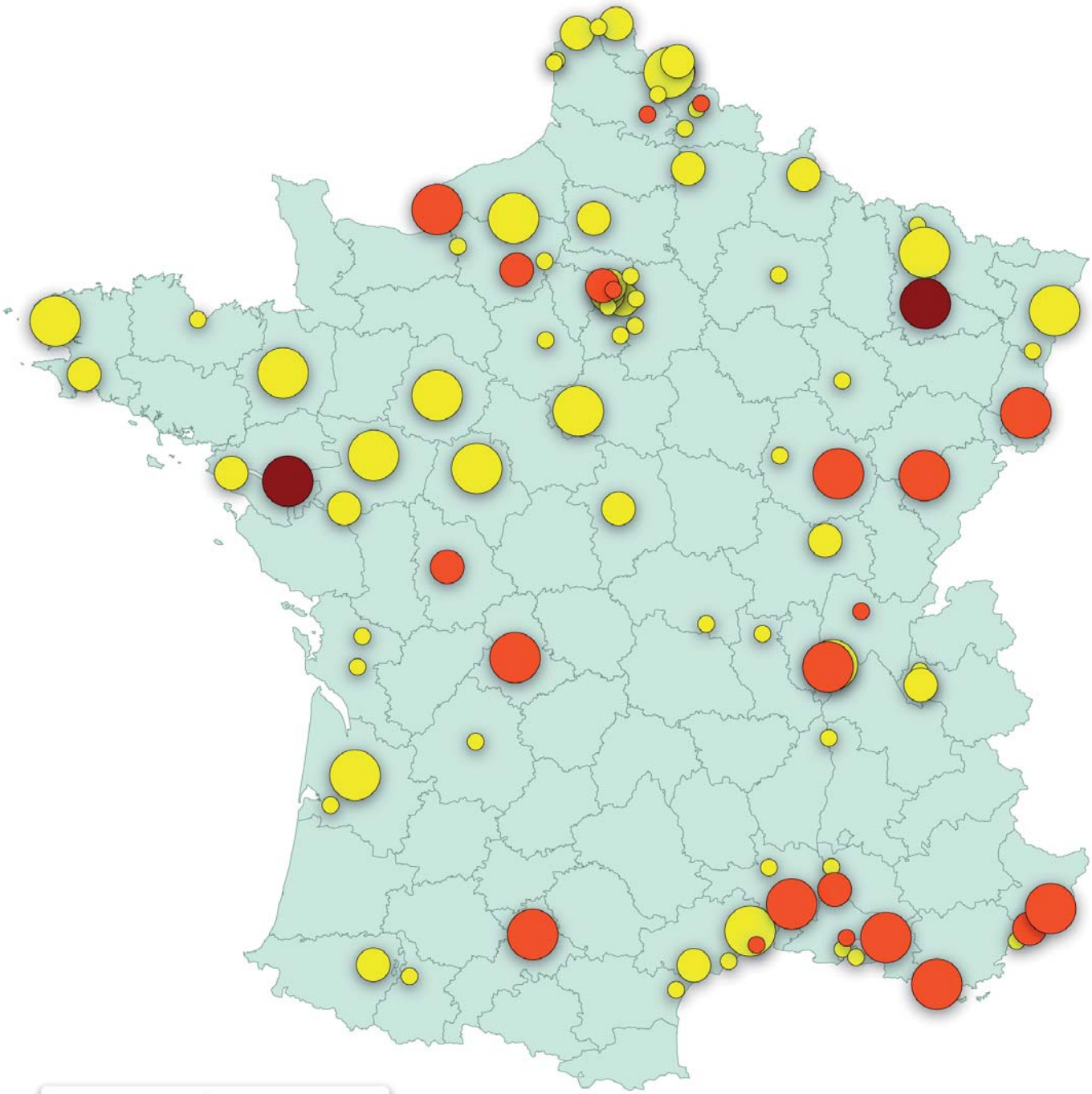
LES SPORTS PRATIQUÉS

Il existe peu de différences entre les sports pratiqués par les sportifs handicapés et les sportifs valides. La prise en compte du handicap moteur ou sensoriel oblige à des adaptations de règles ou à des équipements particuliers. Le basket fauteuil est une variante du Basket-Ball et ne nécessite pas d'aménagement spécifique. Le foot fauteuil, adaptation du football pour les personnes en fauteuil électrique, se pratique sur un terrain de Basket-Ball, dans un gymnase, mais là aussi, aucune adaptation de l'aire de jeu n'est nécessaire. Les sports pratiqués par les handicapés sensoriels sont ceux nécessitant le plus de matériel particulier (lignes tactiles ou tapis spécialisés pour la pratique du GoalBall ou du Torball).

DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'accessibilité des équipements est le premier besoin des sportifs handicapés. Accessibilité aux vestiaires, aux toilettes, à l'aire de jeu, tous les espaces du gymnase doivent leur être accessibles. Le matériel utilisé nécessite des locaux de rangement adéquats (10 m^2 minimum) et personnalisés. Enfin, les créneaux prévus pour le sport pour handicapés doivent être au minimum de 2 heures. Avant la pratique, il faut installer le matériel et pour certaines personnes, faire des transferts de fauteuils. Le temps d'installation est estimé à environ 15 minutes. Pour le sport adapté, il y a une demande très importante en journée qui n'arrive pas toujours à être satisfaite par manque de créneaux disponibles. Les établissements d'enfants (Institut Médico Educatif, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques) peuvent obtenir des créneaux dans les gymnases au même titre que les écoles.

Basket-Ball, Hand Ball et Volley-Ball ■ Les sports collectifs en France



NOMBRE D'HABITANTS

- *Moins de 50 000 habitants*
- *De 50 000 à 100 000 habitants*
- *Plus de 100 000 habitants*

NOMBRE DE CLUBS

Plus de 3 clubs *2 et 3* *1*

Le Haut Niveau, le maillon faible marseillais

La pratique du Haut Niveau est quasiment absente à Marseille. Aucun club de sport de salle n'évolue au plus Haut Niveau national, tant chez les filles que les garçons. Seule la Gymnastique est positionnée sur ce segment avec la présence d'un pôle ¨France¨. Cette situation, extrême, est le reflet du moindre engagement des grandes villes dans les sports professionnels de salle pour lesquels les établissements publics de coopération intercommunale sont devenus des financeurs importants.

On ne peut que constater aujourd'hui l'absence à Marseille d'équipes professionnelles de sports de salle (Basket-Ball, Hand Ball et Volley-Ball). Marseille, deuxième ville de France est absente des grandes compétitions nationales des sports de salle.

UNE PRÉSENCE DISCRÈTE AU NIVEAU NATIONAL

Même si Marseille ne présente aucune équipe dans les ligues professionnelles[2], on trouve des clubs marseillais qui s'illustrent dans des divisions nationales. Le Basket-Ball est le sport le mieux représenté à l'échelon national : les équipes du SMUC (masculine et féminine) évoluent en nationale 2, soit à un niveau correspondant à la 4e division. L'équipe féminine a même évolué une saison (2010-2011) en Nationale 1 (équivalent 3e division). Le Hand Ball affiche une équipe masculine en Nationale 2 (4e division nationale). A noter que l'équipe a été sacrée championne de France de Nationale 3 il y a deux ans. L'équipe féminine de l'ASPTT évolue quant à elle en Nationale 3 (5e niveau national). Le Volley-Ball est présent en Nationale 3 avec l'équipe masculine de Marseille Volley. Cette équipe a évolué en PRO B (championnat professionnel) mais n'a pu continuer faute de budget suffisant.

LA CONCURRENCE DES PROCHES VOISINS

Marseille en retrait, ce sont les autres villes du département qui brillent. Que ce soit en Basket-Ball, en Hand Ball ou en Volley-Ball, le département des Bouches-du-Rhône est bien représenté au niveau national. Istres (Hand Ball masculin et Volley-Ball féminin), Aix-en-Provence (Basket-Ball féminin) et Venelles (Volley-Ball féminin) évoluent au plus Haut Niveau professionnel (1re division). Le deuxième niveau national est bien représenté avec une équipe de Hand Ball masculin en PROD2 à Aix en Provence, d'une équipe masculine de Basket-Ball en PRO B (Fos-sur-Mer) et une équipe de Volley-Ball masculine en PRO B à Martigues.

L'IMPLICATION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES DANS LA PRÉSENCE DU HAUT NIVEAU

Les clubs d'Istres, Aix-en-Provence et Venelles ont la particularité d'être des clubs dans lesquels l'intercommunalité est fortement impliquée. A titre d'exemple, le SAN Ouest Provence verse 2,5 millions d'euros de subventions auxquels s'ajoutent 2,4 millions couvrant les coûts d'entretien des installations, de mise à disposition de personnels et de prise en charge des stages et des centres de formation. La Communauté du Pays d'Aix s'investit dans le financement des clubs mais exige en retour un investissement des clubs pros vers le sport amateur (formations, entraînements…).

2 *Les ligues professionnelles regroupent les divisions suivantes : la pro A, pro B (masculin) et pro F (féminin) de Basket-Ball ; la pro A, pro B (masculin) et pro F (féminin) de Volley-Ball ; la INH et la pro D2 (masculin et la IFH (féminin) de Hand Ball. Ces neufs divisions représentent 126 clubs.*

LA RELATIVE DISCRÉTION DES GRANDES VILLES DANS LE SPORT PROFESSIONNEL DE SALLE

La situation de Marseille traduit une tendance forte au niveau national : le sport professionnel de salle est surtout investi par de petites et moyennes communes. Parmi les villes de plus de 100 000 habitants, Nantes se démarque avec la présence de 5 clubs au plus Haut Niveau. L'implication des structures intercommunales se retrouvent au niveau français. On retrouve aussi l'implication forte des collectivités territoriales (Conseil régional ou Conseil général). Enfin les associations de plusieurs communes autour d'un même club sont aussi présentes. Le sport professionnel de salle est beaucoup dépendant de structures de gouvernance extra-municipales.

LA FORMATION AU HAUT NIVEAU : LE PÔLE FRANCE GYMNASTIQUE

Marseille accueille l'un des neuf pôles France Gymnastique (spécialisation Gymnastique artistique féminine). Localisé au stade Jean Bouin, le pôle bénéficie d'installations qui lui sont entièrement dédiées. De fait, le pôle France est déconnecté de la gym marseillaise. La situation a tendance toutefois à s'inverser sous l'effet du travail conjoint du pôle France et du Comité départemental pour une meilleure intégration des jeunes gymnastes marseillais.

DES AMBITIONS MESURÉES ET RAISONNABLES DE LA PART DES CLUBS

A court terme, il existe peu de projets en mesure de faire évoluer les clubs marseillais vers le professionnalisme. Marseille Volley, le dernier club marseillais à avoir évolué sous statut professionnel, est aujourd'hui en nationale 3, bien loin du monde professionnel. Le SMUC en Basket-Ball pourrait avoir des ambitions légitimes, les féminines étant proches de renouer avec la nationale 1. Mais la marche est encore haute. Quant au rêve d'aligner une équipe en PRO A, le président du Comité départemental estime que « *le cahier des charges est beaucoup trop contraignant* ». Seul le CSMP (Hand Ball) affiche son ambition d'évoluer vers le professionnalisme avec la PRO D2 en ligne de mire. C'est un projet porté par le club et soutenu par le Comité 13.

Haut Niveau : le long déclin du Hand Ball marseillais

1993, le Hand Ball marseillais est à son apogée. Emmené par une troupe d'internationaux français et étrangers, le club devient, sous la présidence de Jean-Claude Tapie, le premier club français à gagner une coupe d'Europe. Cette année marque le point d'orgue d'une longue histoire qui a débuté dans les années 60 (3 titres de champion de France). Club phare du Hand Ball français des années 80-90, le SMUC – OM Vitrolles ne se remettra pas de sa politique de stars. Le bilan est déposé en 1996 et le club est rétrogradé en Nationale 1. Aujourd'hui le club n'évolue plus au niveau national. Le pôle espoir (anciennement section sport études) a migré à Istres en même temps que le club local s'installait durablement en première division. Aujourd'hui le CSMP tente de reprendre le flambeau et porte l'étendard marseillais en nationale 2.

L'état des lieux et les besoins exprimés par les fédérations

Chaque fédération porte son propre diagnostic sur les salles marseillaises. Un consensus se dégage pour alerter sur la nécessaire rénovation des gymnases les plus vétustes, le manque d'installations en Centre-ville, la situation difficile dans le secteur sud. Les fédérations pointent aussi la possibilité d'utiliser les gymnases des collèges et des lycées. Enfin, toutes les fédérations déplorent la difficulté pour organiser à Marseille des événements départementaux ou régionaux.

Les entretiens avec les Comités départementaux ont permis de dégager les constats et les attentes des utilisateurs. L'appréciation portée par les fédérations sur le diagnostic concernant les gymnases marseillais comporte de nombreux points communs. On observe également une convergence des points de vue sur la nécessité de remettre à niveau les équipements existants.

LE MANQUE DE CRÉNEAUX

Hormis la Gymnastique et les fédérations de handisport et sports adaptés, toutes les autres mettent en avant le manque de créneaux pour les entraînements. Le Basket-Ball souligne qu'il ne lui est possible de distribuer qu'un seul créneau par équipe (ce qui est préjudiciable pour les équipes du SMUC qui évoluent en niveau national). Le Hand ball met en avant la pratique du chevauchement de créneau : pendant qu'une équipe finit l'entraînement, l'équipe utilisant les créneaux d'après s'échauffe dans les tribunes ou à l'extérieur. Le Badminton déplore le manque de créneau attribué à son sport.

Le manque de créneau a un impact sur le développement de la pratique : le Comité de Basket-Ball estime à 500 le nombre de personnes ne pouvant être accueillis dans les clubs marseillais, faute de place. Le Badminton estime qu'une quarantaine d'inscriptions par clubs ne peut être honorée, faute de place.

Toutes les fédérations soulignent toutefois qu'une bonne entente permet de rétrocéder des créneaux aux autres.

LA NÉCESSAIRE RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS VÉTUSTES

C'est un point unanimement partagé par tout le monde : les gymnases marseillais peinent à soutenir la comparaison avec les installations présentes dans les autres grandes villes. Les problèmes récurrents d'étanchéité des toits, le mauvais état de certains vestiaires, les problèmes de chauffage, ne plaident pas en la faveur des installations de Marseille. Toutes les fédérations s'accordent pour considérer que la modernisation et la mise à niveau de l'offre passe avant tout par la rénovation des équipements existants. Une condition sine qua non pour que les sports de salle affichent de meilleures conditions de pratique.

La rénovation passe aussi par la mise à niveau des équipements de rangement, un des ¨points noirs¨ pointé par les fédérations. Les équipements manquent de locaux de rangements ou ceux-ci ne sont pas sécurisés. Les clubs doivent négocier l'utilisation du peu de locaux disponibles ou amener le matériel sur site lors de chaque entraînement et compétitions. Les sports de filet (Badminton et Volley-Ball) mais surtout le handisport sont particulièrement impactés par ce problème.

L'amélioration des conditions de pratiques est aussi souhaitée. De petits aménagements dans les gymnases permettraient de rendre la pratique plus facile, notamment dans l'agencement des aires de jeu, tant au niveau des tracés que du matériel.

La cohabitation entre le monde fédéral et le monde scolaire est quelques fois difficile : du matériel satisfaisant pour la pratique scolaire ne sera pas aux normes fédérales (filet de Volley-Ball par exemple). Le Comité de Basket-Ball souligne la mauvaise implantation des panneaux fixés aux murs (panneaux fixés à 2,03 m sans la possibilité de mettre à la bonne hauteur pour les plus jeunes). Les tracés des terrains de Badminton et de Volleyball peuvent aussi ne pas correspondre aux normes fédérales mais être satisfaisantes pour le scolaire. Le Badminton cite l'exemple du tracé des terrains sur le gymnase Raymond Teisseire. L'agent de développement du comité à dû être sur place pour vérifier que tout était fait en conformité avec la règlementation fédérale. Les fédérations soulignent toutes qu'un gymnase est avant tout un équipement fonctionnel devant répondre à des normes liées aux pratiques.

L'OFFRE DÉFICIENTE DANS LE CENTRE-VILLE ET DANS LES QUARTIERS SUD

Le manque de gymnases dans le Centre-ville est pointé par les fédérations, à l'exception de la Gymnastique qui bénéficie du gymnase spécialisé Dragon. Ce sont donc les gymnases du sud de Marseille qui concentrent l'activité. Toutes les fédérations se plaignent de l'engorgement des gymnases des quartiers sud. C'est dans ce secteur de Marseille que se concentre l'offre des clubs et les gymnases présents peinent à répondre à la demande. Le report des créneaux sur le secteur nord et nord-est est difficilement acceptable pour les pratiquants. Ceci est surtout vrai pour les catégories jeunes dont les parents assurent qu'il est matériellement très difficile *« de traverser tout Marseille pour arriver à l'heure aux entraînements »*.

UN NON-SENS : LA NON-UTILISATION DES GYMNASES DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Les Comités départementaux regrettent le manque de mise à disposition des installations sportives des lycées et des collèges. La politique de conventionnement au coup par coup, passé entre des clubs et les chefs d'établissement, ne permet pas d'optimiser l'utilisation des gymnases du Conseil général et du Conseil régional. Le terme fort de gâchis est même prononcé.

UN MANQUE À MARSEILLE : L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTIEL DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

Les comités déplorent la difficulté d'organiser des événements autour de leur sport à Marseille. Les stages d'été, les rassemblements fédéraux voire les stages d'équipes de France jeunes ont du mal à y être organisés. Deux explications sont mises en avant :

- **la difficulté d'obtenir un gymnase de qualité**. Les solutions de repli sur la Salle Lamartine ou la Salle Vallier sont possibles, mais les comités estiment que le coût de location de la salle est rédhibitoire. De plus ces rassemblements ont souvent lieu pendant les vacances scolaires et la disponibilité des installations sportives à ces moments n'est pas toujours assurée ;
- **l'offre d'hébergement et de restauration est très pauvre**. Il n'y a pas à Marseille de solution convenable pour assurer l'hébergement de groupes de sportifs dans des structures adéquates. Le Comité de Basket-Ball propose de prospecter le site de Luminy pour envisager de développer cette offre.

Les comités déplorent ce manque de structures et de solutions. Ils mettent en avant les villes d'Aix-en-Provence et d'Istres qui disposent d'installations sportives de qualité et des équipements permettant l'hébergement et la restauration. A Marseille, l'extension et la rénovation de l'auberge de jeunesse de Bonneveine permettra une mise à niveau de l'offre spécifique d'hébergement pour les jeunes.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les Comités départementaux de Basket-Ball et de Hand Ball ont des ambitions pour Marseille de développer la

pratique là où elle est absente : le Centre-ville et dans les quartiers nord autour de Saint-Joseph et de l'Estaque, le 13e arrondissement (Château-Gombert) pour le Basket-Ball. Le développement des catégories premiers pas (4 à 7 ans) est un axe mis en avant par les fédérations.

Le Badminton souhaite s'ouvrir davantage aux personnes handicapées et aux publics des quartiers sensibles. Tous les comités soulignent l'ambition de mieux répondre aux attentes des adhérents en renforçant l'offre de proximité. Enfin, le Basket-Ball porte un projet de développer des compétitions "hors fédérations". Le public visé est celui des "playgrounds". Ces compétitions pourraient se faire sur des plateaux extérieurs prévus à cet effet.

Basket-Ball en liberté : une utilisation semi-libre des plateaux sportifs

La pratique libre du Basket-Ball sur des équipements publics est couramment répandue ; Marseille ne fait pas exception et les plateaux du stade Vallier ont longtemps été un "spot" connu et reconnu. Le Comité départemental de Basket-Ball entend exploiter et développer le potentiel de pratique libre type "playground" en rattachant Marseille au projet de la Fédération Internationale de Basket-Ball de lancer une opération "sur le trottoir" (type 3x3) où des compétitions seront organisées avec un classement individuel pour les joueurs (type tennis). Le Comité 13 pourrait associer des clubs à la démarche et proposer des formations pour "des entraîneurs de Basket-Ball en liberté" (avec possibilité d'obtenir un diplôme fédéral). Ce projet prend en compte l'aspiration de certains jeunes "des quartiers" à jouer quand ils veulent, où ils veulent et qui sont réfractaires au "monde fédéral".
Le support de ce type de manifestation sont les plateaux sportifs extérieurs. Une étude spécifique portera sur ces équipements de proximité

PARTIE IV

Les orientations générales

Les grands axes du plan ¨Gymnases¨

Les orientations du plan ¨Gymnases¨ s'articulent autour de trois axes : la rénovation des équipements pour améliorer l'offre, le rattrapage des déficits sectoriels afin de répondre aux besoins actuels, et l'anticipation des besoins futurs nécessitant la création de nouveaux gymnases dans les secteurs en développement. Ces actions permettront de proposer une hiérarchie dans l'offre de gymnases.

Après les piscines et les stades, la Ville de Marseille vise – à travers le plan ¨Gymnases¨ - à boucler sa politique de remise à niveau des équipements sportifs. Comme pour les autres installations sportives, le constat montre que le niveau d'équipement est discordant par rapport à ce que la deuxième ville de France est en droit d'espérer. Ceci d'autant plus que Marseille a renoué avec la croissance et affiche une attractivité économique et résidentielle qui se concrétise par l'arrivée de nouveaux habitants. Aussi, il s'agit de répondre aux attentes des pratiquants qu'ils soient Marseillais de souche ou néo-Marseillais. Le plan ¨Gymnases¨ ici proposé s'articule autour de trois axes qui prennent en compte le bilan de l'offre, les attentes des utilisateurs mais aussi la nouvelle génération d'équipements sportifs. Nous prendrons aussi en compte l'évolution attendue de la ville.

PREMIER AXE : RÉNOVER POUR AMÉLIORER L'OFFRE ET TRAVAILLER SUR L'EXISTANT

La mesure prioritaire et la plus urgente vise à améliorer l'offre existante. Avant de penser à construire de nouvelles installations, un plan large de rénovation permettra déjà une avancée dans l'amélioration de l'offre. La rénovation des sites devra prendre en compte aussi les plateaux sportifs dont certains devront être abandonnés et d'autre rénovés.

La rénovation ne se fera pas au même niveau pour tous les gymnases. En fonction du potentiel actuel du site (mais aussi du développement attendu du secteur), de l'état de l'équipement, les niveaux d'intervention suivants sont proposés :

- **1er niveau :** pas d'intervention (hors entretien et maintien en l'état du site) ;
- **2e niveau :** intervention légère ne touchant pas la structure du bâtiment (réfection du sol, rénovation des vestiaires…) ;
- **3e niveau :** intervention lourde touchant la structure du bâtiment ;
- **4e niveau :** intervention lourde touchant la structure du bâtiment accompagnée d'un réaménagement du site ;
- **5e niveau :** démolition/reconstruction.

DEUXIÈME AXE : RATTRAPER LES DÉFICITS SECTORIELS ET RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS

La mise au niveau de l'offre, localement insuffisante en lien avec la géographie des pratiquants, passe aussi par la création de nouvelles salles. Une partie du retard sera comblée par la reconstruction de certains gymnases, notamment dans le secteur sud.

Pour ce qui concerne le rattrapage, le Centre-ville doit être considéré comme un secteur prioritaire pour la création de nouveaux équipements. Dans ce secteur, il s'agira aussi de favoriser l'offre privée de petites structures sportives (salles de squash, fitness…), en lien avec le développement du sport pour tous. La mutualisation des équipements sportifs des collèges et des lycées doit être recherchée. L'Agam fera des propositions pour des gymnases ciblés.

TROISIÈME AXE : ANTICIPER L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

L'extension d'Euroméditerranée générera près du tiers de la croissance démographique attendue à Marseille pour ces 20 prochaines années. C'est pourquoi, la prise en compte des besoins induits par cette opération est déjà effective en termes de programmation. Hors du périmètre d'Euroméditerranée, la croissance de la population est estimée à près de 40 000 personnes à l'horizon de 20 ans. Aussi, la création de nouveaux gymnases doit-elle aussi être envisagée au moins dans la temporalité du Plan Local d'Urbanisme de Marseille actuellement en cours de révision. Dans ce cadre, des réservations de terrains pour la création de nouveaux équipements ont été intégrées dans la présente étude.

Gymnase	Propositions
Intervention légère - Amélioration des conditions de confort : 4 gymnases	
La Capelette	Création d'une fosse en vue de la spécialisation du gymnase pour la pratique de la Gymnastique.
Gibraltar	Rénovation des vestiaires : 4 vestiaires au lieu de 2, une douche par vestiaire
Ledeuc	Rénovation des vestiaires : 4 vestiaires au lieu de 2, une douche par vestiaire
La Rose Bégude	Travaux de rénovation prévus par la Mairie de secteur
Intervention lourde touchant la structure du bâtiment : 13 gymnases	
Raymond Teissere	Etanchéité de la toiture
Saint-Joseph	Etanchéité de la toiture
La Barasse	Etanchéité de la toiture et peintures des vestiaires à prévoir
L'Estaque Rabelais	Etanchéité du toit et sécurisation du site (renforcer les points de sécurité aux entrées)
La Rosière	Travaux en cours, sanitaires et vestiaires
Pont de Vivaux	Réhabilitation des vestiaires (passer de 6 à 4 avec douches individualisées). Rénovation du revêtement, étanchéité toiture.
Frédéric Mistral	Créer un hall d'accueil (entrée actuelle par les vestiaires)
Jean Bouin	Augmenter la capacité d'accueil en tribune
Montrose	Remise en fonctionnement des salles du rez de chaussée - externalisation de la loge du gardien
Saint-Gabriel la Marine	Réfection totale du gymnase
Massenet	Réhabilitation des vestiaires, rénovation du revêtement, rénovation des murs, création d'un hall d'accueil
Saint-Jérôme	Création d'une ombrière au niveau de la salle de Gymnastique
La Croix Rouge	Créer une salle annexe (Gymnastique, Dojo)
Intervention lourde touchant la structure du bâtiment et réaménagement du site : 8 gymnases	
Vallon des Tuves	Reprise des vestiaires, mise en place d'un hall d'accueil, intégration des plateaux sportifs (création d'une salle annexe - Boxe ou Dojo), création d'une salle de convivialité
Santi	Création d'un hall d'accueil, rénovation de la salle principale (reprise du revêtement des murs, du plafond, étanchéité du toit) création d'une salle annexe (Boxe ou Arts martiaux)
Busserine	Sécurisation du site, rénovation des vestiaires
La Rose Fuveau	Création d'un hall d'accueil, reprise des vestiaires, création d'une salle de convivialité et de locaux annexes (infirmerie)
Bois Luzy	Création d'un hall d'accueil, reprise des vestiaires, création d'une salle de convivialité et de locaux annexes (infirmerie)
Ruffi	Reconfiguration de l'îlot - utilisation des plateaux sportifs pour une deuxième salle de sports collectifs (réintégrer les plateaux sur le toit de la salle)- créer des tribunes
Desautel	Création d'une 2e salle - création d'un hall d'accueil
Forbin	Aménagement extérieur à prévoir pour sécuriser le site
Intervention lourde touchant la structure du bâtiment et réaménagement du site : 5 gymnases	
Madrague	Equipement ancien - vestiaires obsolètes - aire d'évolution à revoir (tracés aberrants). Reconstruction avec priorisation handi sport (accessibilité, tracés, revêtement). Gymnase type B
Vallon des Pins	Reconstruction sur site en tenant compte des problèmes de sécurité - gymnase spécialisé Gymnastique
Saint-Tronc Régny	Reconstruction dans le cadre plus général de la reprise du site (voir plan stade) Grande salle avec orientation prioritaire Badminton et Volley-ball (hauteur sur plafond 9 mètres minimun). Gymnase Type C
Bonneveine	Reconstruire - grand gymnase. Hall d'accueil, salle de convivialité. Gymnase Type C + salle d'escalade
Verrerie	Reconstruction à l'identique + mur d'escalade niveau départemental

Les rénovations

Près de la moitié des gymnases nécessite une rénovation lourde, impactant la structure du bâtiment. Un premier chantier d'envergure dans le cadre du plan ¨Gymnases´… Ces rénovations ont pour but de remettre en état des équipements connaissant des gros problèmes d'étanchéité, mais aussi de proposer une modernisation de l'offre sportive.

LES INTERVENTIONS LOURDES : 20 GYMNASES CONCERNÉS

Interventions lourdes touchant la structure du bâtiment et réaménagement du site : 8 gymnases	Interventions lourdes Renforcement de l'offre sportive 13 gymnases
Sont concernés : Vallon des Tuves, Santi, Busserine, la Rose Fuveau, Bois Luzy, Ruffi, Desautel, Forbin. Ces gymnases à fort potentiel de développement (gymnases identifiés comme performants par les fédérations ou dont le site peut être reconfiguré) peuvent subir des grosses rénovations (ajout de salles, reprise de toiture) et leur site peut être réaménagé pour améliorer l'offre sportive (création de salles en lieu et place de plateaux sportifs).	**Sont concernés :** Saint-Joseph, Massenet, Saint-Jérôme, La Croix Rouge, Pont de Vivaux, Frédéric Mistral, Jean Bouin, Montrose, Raymond Teisseire, La Barasse, L'Estaque Rabelais, La Rosière, Saint-Gabriel La Marine. **Deux types d'interventions sont prévus sur ces installations :** une étanchéité impérative du toit pour Saint-Joseph, la Barasse, l'Estaque Rabelais et Raymond Teisseire et Pont de Vivaux, un renforcement de l'offre sportive (création de salles annexes, amélioration du confort) pour Massenet, Saint-Jérôme, la Croix Rouge, Frédéric Mistral, Jean Bouin, Montrose. **L'objet de ces rénovations est double :** pour les gymnases qui fonctionnent déjà correctement (Jean Bouin, Frédéric Mistral, Saint-Jérôme, Montrose, la Rosière, Raymond Teisseire) elles ont pour objectif de stabiliser l'offre sportive et de tendre à moderniser les installations. Pour les gymnases moins en vue (Massenet, Saint-Joseph, La Croix Rouge, Pont de Vivaux, la Barasse, l'Estaque Rabelais) elles consistent à développer l'attractivité des installations.

INTERVENTIONS LÉGÈRES - AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS DE CONFORT : 4 GYMNASES

Sont concernés :

la Capelette, Gibraltar, Ledeuc, et la Rose Bégude. Pour ces installations, la rénovation porte sur des améliorations de l'aire de jeu (la Capelette) et la reprise des vestiaires, (Gibraltar, Ledeuc). Ces gymnases présentent des potentiels intéressants pour une pratique en compétition (niveau départemental et jeunes). Ce sont des gymnases qui sont déjà bien utilisés et dont la rénovation pourrait favoriser un meilleur fonctionnement.

AUCUNE RÉNOVATION : 16 GYMNASES

Sont concernés :

Saint-André Barnier, Sainte-Anne, Roy d'Espagne, Corderie, Dragon, Vallier, la Martine, les Caillols, Henri Wallon, Bougainville, l'Hermitage (décision prise en séance), Antonin Artaud, Canet Larousse, Saint-Marcel, Ruissatel, Gimon. Pour ces gymnases, la décision est de ne pas faire de grosses rénovations qui viendront améliorer l'existant. Ce sont des gymnases qui fonctionnent correctement (La Martine, Sainte-Anne, Dragon, Bougainville, Vallier), qui ont été rénovés récemment ou qui sont neufs (les Caillols, Roy d'Espagne, Ruissatel).

DÉMOLITION/RECONSTRUCTION : 5 GYMNASES

Sont concernés les cinq gymnases endommagés ou fermés (Vallon des Pins, Saint-Tronc Régny, Bonneveine, Verrerie) et le gymnase Madrague Ville dont l'état général justifie une reconstruction sur place.

Rattraper les déficits dans le centre et le sud

Deux secteurs sont identifiés comme présentant un déficit d'équipements : le Centre-ville et les arrondissements du sud. Ces ¨manques¨, dans la cartographie des gymnases, peuvent être comblés en réfléchissant à mutualiser l'utilisation des gymnases scolaires (essentiellement les collèges et les lycées) et en intégrant les projets de création ou de reconstruction de gymnases.

Le Centre-ville et les arrondissements sud sont systématiquement désignés comme les secteurs où l'offre est la plus défaillante. On ne compte que 4 gymnases dans les 7 premiers arrondissements qui concentrent pourtant plus d'un quart de la population de Marseille. En Centre-ville, on dénombre un gymnase pour… 70 000 habitants ! Dans les quartiers sud, si l'offre est plus importante, elle est toutefois globalement en saturation. Le plan ¨Gymnases¨ prévoit un rééquilibrage sur ces secteurs en agissant sur trois leviers : la reconstruction des équipements détruits, la construction de nouveaux équipements, la recherche de la mutualisation des équipements scolaires.

LA RECONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DÉTRUITS : UNE OPTIMISATION À PRÉVOIR DES NOUVEAUX GYMNASES

Le déficit d'équipements dans le secteur sud est accentué par le non-fonctionnement des gymnases Bonneveine, Saint-Tronc Régny et Montredon Verrerie. La reconstruction prévue de ces installations permettra de dynamiser l'offre en gymnase. Afin de rationnaliser l'offre et de tenir compte des besoins exprimés par le mouvement sportif, il est préconisé de concevoir les gymnases sur le modèle des gymnases modernes, intégrant les espaces d'accueil, les espaces dédiés aux spectateurs et les espaces administratifs. Une surface au sol d'au-moins 1 500 m² doit être prévue. **Le gymnase Bonneveine** doit être privilégié et orienté vers la pratique prioritaire du Hand Ball pour désengorger les gymnases du secteur et notamment le gymnase Jean Bouin. **Le gymnase Saint-Tronc Régny** pourrait être orienté vers les sports de filet (Volley-Ball et Badminton). Une structure artificielle d'Escalade peut-être envisagée en exploitant au maximum les contraintes de hauteur sous plafond des sports de filets. **Le gymnase Montredon Verrerie** sera confirmé comme gymnase spécialisé Gymnastique, une structure artificielle d'Escalade pourra compléter l'offre.

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET L'EXTENSION DE L'OFFRE EXISTANTE

Deux projets sont pris en compte dans la remise à niveau de l'offre en Centre ville :

- **le projet de requalification de la piscine Charpentier** en salle de sports de type A (salle d'Arts martiaux et de combat). Ce projet, porté par la Direction des Sports, permet d'améliorer l'offre municipale sur ce type d'équipement dans un secteur géographique pertinent.
- **Le projet de gymnase de la ZAC Saint-Charles**, gymnase de type C de 1 500 m² de Surface Hors Œuvre Nette. Porté par l'EPAEM et la Ville de Marseille, ce projet fait partie du programme des équipements publics de la ZAC Saint-Charles qui prévoit aussi une piscine. Sur ce gymnase, un projet moderne visant à utiliser le toit de l'équipement (plateau sportif ou espaces verts) peut être proposé. Au niveau fonctionnel, ce gymnase devra intégrer les espaces d'accueil, les espaces dédiés aux spectateurs et les espaces administratifs. Une Structure Artificielle d'Escalade peut-être envisagée.

Dans le secteur sud, l'action envisagée sur le gymnase **Desautel** dans le cadre de la rénovation du gymnase participera à améliorer l'offre. La deuxième salle proposée à la reconstruction sera identique à celle existante.

La requalification de l'ensemble du site permettra en outre de créer un espace d'accueil confortable en front de gymnase coté parking. Le même type d'opération est envisagé pour le gymnase **Ruffi**. La requalification des plateaux sportifs avait été envisagée pour créer une piscine. Mais le projet de la ZAC Saint-Charles rend caduque cette proposition. Il est proposé de requalifier une partie des plateaux sportifs du gymnase Ruffi en une deuxième salle, plutôt de type C. Sur cette opération les plateaux sportifs peuvent être réintégrés sur le toit du gymnase.

LA MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS DES COLLÈGES ET LYCÉES DU CENTRE VILLE ET DES ARRONDISSEMENTS DU SUD

L'offre sportive complémentaire des gymnases des collèges et des lycées est particulièrement intéressante dans le secteur sud. Les lycées Marseilleveyre, Daumier, Saint-Charles et Périer sont équipés de grandes salles multi-sports de 40mx20m, le lycée Marie Curie d'une salle de 30mx25m et le lycée Mistral d'une salle de 30mx20m. A l'image de ce qui se fait dans d'autres villes, il est possible de réglementer l'utilisation des ces gymnases sur la base de conventions tripartites Ville-Conseil régional-Lycée. Aix-en-Provence intègre les installations sportives du lycée Zola (1 200 m^2 de surfaces d'activités sportives) dans son offre globale par le biais d'une convention Ville-Conseil régional-Lycée ; 6 clubs ont accès aux installations. Le gymnase du collège Izzo, qui fonctionne déjà hors des heures scolaires, doit aussi être intégré dans ce schéma fonctionnel.

Les 7 gymnases suivants semblent les plus appropriés pour être prioritairement intégrés dans des conventions d'utilisation entre la Ville et les collectivités propriétaires. Ces gymnases seraient utilisés dans un premier temps sur des créneaux d'entraînement en soirée, là où le besoin se fait essentiellement sentir.

Gymnase	Surface d'évolution	Hauteur	Longueur	Largeur	Activités praticables
Lycée Marie Curie	750	6	30	25	Basket-Ball, Volley-Ball
Collège Jean-Claude Izzo	1 250	6	50	25	Tous sports
Lycée Daumier	800	6	40	20	Tous sports
Lycée Périer	800	6	40	20	Tous sports
Lycée Mistral	600	7	30	20	Basket-Ball, Volley-Ball
Lycée Marseilleveyre	880	8	44	20	Tous sports
Lycée Saint-Charles	800	7	40	20	Tous sports (présence d'une Structure Artificielle d'Escalade)

Anticiper les évolutions de la ville

Les ambitions de développement de la Ville de Marseille, affichées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, doivent être prises en compte dans le plan ¨Gymnases¨ pour anticiper les effets de surchauffe des territoires. Deux réservations foncières, dans le 13e arrondissement, ont été posées dans le Plan Local d'urbanisme et l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée prévoit la construction d'un grand gymnase dans l'extension du périmètre de l'opération. Enfin, la possibilité de mutation du Palais des Sports doit être anticipée.

Les propositions faites dans le cadre du plan ¨Gymnases¨ doivent tenir compte de l'évolution future de la ville. Pour rappel, l'évolution démographique affichée dans les documents de planification urbaine est de l'ordre de 60 000 habitants supplémentaires sur Marseille. Une partie importante de cette évolution se fera sur le territoire d'Euroméditerranée. Le secteur de Sainte-Marthe et de Château-Gombert seront aussi impactés.

DEUX RÉSERVATIONS POUR DES GYMNASES DANS LE 13e ARRONDISSEMENT

Dans le 13e arrondissement, deux réservations au Plan Local d'Urbanisme ont été posées. Ces réservations sont situées à proximité de sites sportifs déjà constitués.

Une réservation a été posée sur une parcelle nue appartenant à Marseille Aménagement, **à coté du stade Rose Rollandin**. L'emprise réservée est de 3 000 m^2. Ce site est aussi intéressant pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur sur Château-Gombert, notamment de l'Ecole Centrale Marseille. Pour rappel, le complexe de Saint-Jérôme dans lequel le sport universitaire est très actif, occupe une emprise au sol de 3 500 m^2. Il faudra intégrer les besoins de l'enseignement universitaire dès la création du gymnase pour éviter que l'équipement ne soit ¨vampirisé¨ (à l'image de ce qui se produit à Saint-Jérôme).

La deuxième réservation a été posée **sur la piscine Malpassé**, actuellement fermée. Cette possibilité de requalification en salle sportive de la piscine avait dans un premier temps été écartée. Le service Urbanisme de la Ville de Marseille a souhaité la réintégrer comme réservation pour équipement sportif. La piscine actuelle occupe une surface de 1 000 m^2 sur une surface globale de 3 500 m^2.

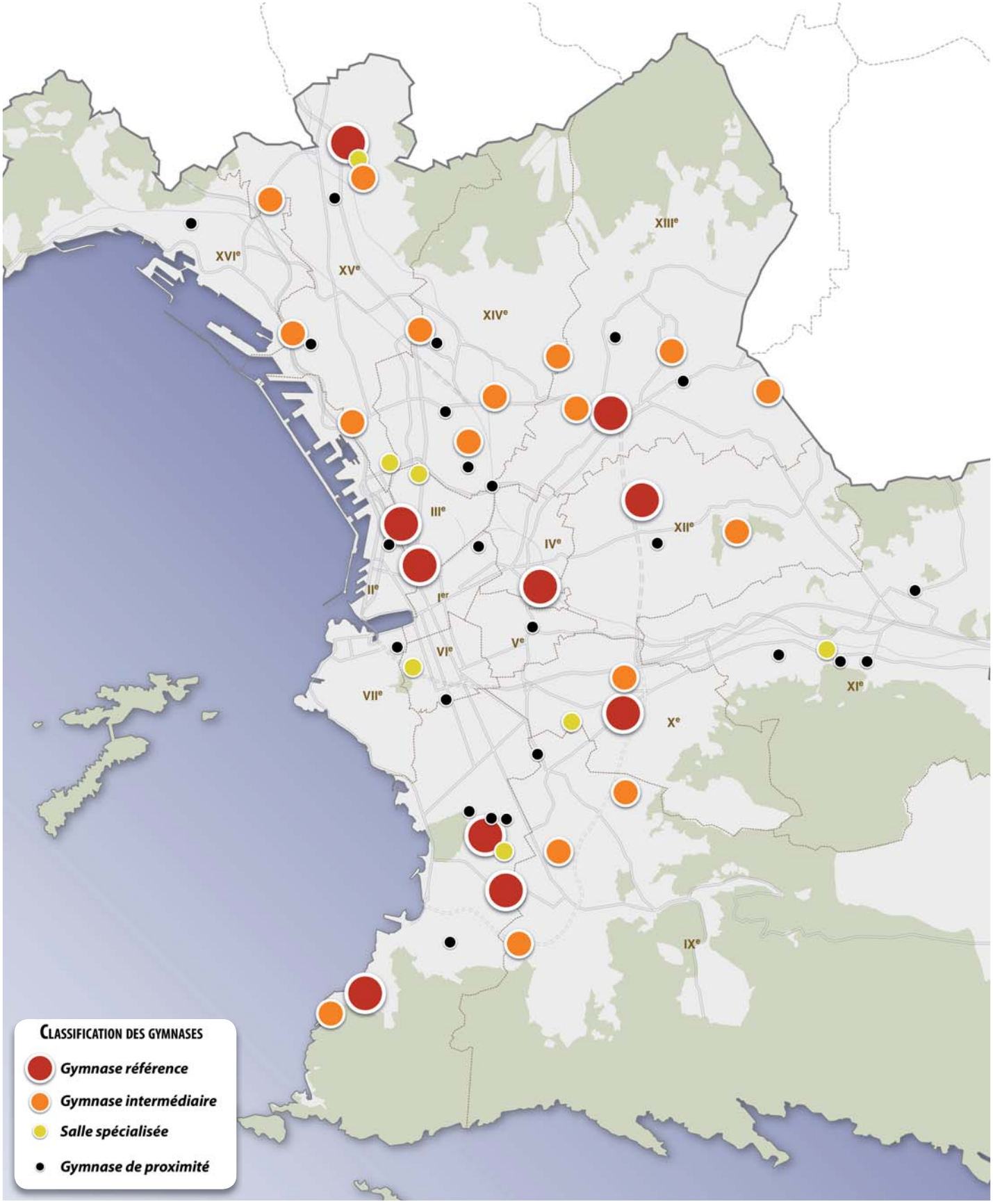
Ces deux réservations foncières sont pensées pour éviter les effets de surchauffe sur un territoire en voie d'accroissement démographique.

ANTICIPER LA BAISSE DE RÉGIME DU PALAIS DES SPORTS

Equipement sportif phare (à l'ombre du stade Vélodrome) de la ville de Marseille, le Palais des Sports, construit à la fin des années 80, a longtemps pu remplir sa fonction d'accueil de grandes compétitions internationales. L'Open 13 en est l'événement sportif majeur. Le Palais des Sports n'est aujourd'hui plus concurrentiel. C'est un équipement dépassé qui ne peut plus répondre aux cahiers des charges des grandes compétitions internationales. A l'avenir, il va subir la concurrence des Arénas, dont celle toute proche d'Aix-en-Provence.

La requalification du site est donc à envisager tout en lui conservant sa vocation sportive. Une fonction d'équipement multi-sports, sur lequel les fédérations pourraient s'appuyer pour organiser des événements départementaux ou régionaux peut être envisagée.

Marseille ■ La classification des gymnases



Redessiner l'offre marseillaise

Les propositions faites dans le cadre du plan "Gymnases" prennent en compte la création de 2 nouveaux gymnases et 3 gymnases supplémentaires à long terme. L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre est assurée par l'extension des équipements existants et la proposition de mutualisation de gymnases ciblés du Conseil régional et du Conseil général. Cette nouvelle offre hiérarchise les équipements en quatre grandes catégories : les gymnases références (10 installations), les gymnases intermédiaires (17 installations), les gymnases de proximité (24 installations, dont les 7 équipements scolaires) et les salles d'activités spécifiques (7 installations).

L'OFFRE DE NOUVEAUX GYMNASES

Les constats établis dans le plan "Gymnases" montrent un besoin fort de rénovation des équipements existants, mais aussi de mettre à niveau l'offre dans le Centre-ville et les arrondissements du sud. A ce titre, nous proposons une solution en trois volets :

- **la création de nouveaux équipements et la mise en réservation de foncier** pour anticiper les besoins futurs (action menée dans le cadre de la révision du PLU de Marseille) ;
- **l'extension de gymnases existants** en créant des salles nouvelles ;
- **la mutualisation d'équipements scolaires** dans les quartiers sud et le Centre-ville.

La nouvelle offre s'organise comme suit (cf tableau ci-dessous) :

UNE OFFRE DE GYMNASES PLUS LISIBLE

La création de nouveaux gymnases mais aussi les rénovations prévues ont pour effet de hiérarchiser l'offre sportive en proposant quatre types d'installations :

- **Les gymnases références (10 gymnases)** deviennent l'offre "haut de gamme" des gymnases marseillais. Ces équipements ont pour vocation d'accueillir des compétitions importantes. Ce sont des outils de développement des clubs et ils peuvent accompagner ceux qui en ont l'ambition vers la professionnalisation. Ils permettront la valorisation de l'image de Marseille et un meilleur positionnement sur de l'événementiel départemental ou régional. Ces gymnases ont vocation à être **des équipements centralisés.**

Typologie	Gymnases	Type	Activités pratiquées
Création de nouveaux gymnases	Charpentier	Gymnase Type A	Boxe, Arts martiaux, Gymnastique
	Saint-Charles	Gymnase Type C - Prévoir une SAE	Tous sports
	Extension Euroméditerranée	Gymnase Type C	Tous sports
Réservation foncière	Rose Rollandin	Gymnase Type C	Tous sports
	Malpassé	Gymnase Type C	Tous sports
Extension	Desautel	Salle sports collectifs (Type B)	Basket-Ball, Volley-Ball, Badminton
	Ruffi	Salle sports collectifs (Type C)	Tous sports
	Vallon des Tuves	Salle annexe - Boxe Gymnastique	Boxe, Arts martiaux, Gymnastique
	Croix Rouge	Salle annexe - Boxe Gymnastique	Boxe, Arts martiaux, Gymnastique
	Santi	Salle annexe - Boxe Gymnastique	Boxe, Arts martiaux, Gymnastique
Mutualisation	Lycée Marie Curie	Type B	Basket-Ball, Volley-Ball, Badminton
	Lycée Honoré Daumier	Type C	Tous sports
	Lycée Périer	Type C	Tous sports
	Lycée Frédéric Mistral	Type B	Basket-Ball, Volley-Ball, Badminton
	Lycée Marseilleveyre	Type C	Tous sports
	Lycée Saint-Charles	Type C	Tous sports
	Collège Jean-Claude Izzo	Type C	Tous sports

- **Les gymnases intermédiaires (17 gymnases)**, verront leur activité orientée vers l'accueil de compétitions de niveau départemental/régional. Ce sont des gymnases proposant des salles annexes et qui offriront donc un panel d'activités étendues. Ces gymnases ont vocation à être **des équipements centralisés.**

- **Les salles spécialisées (7 gymnases)** sont les gymnases dont la dimension ne permet que la pratique de sports individuels ou dont les aménagements ne permettent qu'un type de pratique (Gymnastique avant tout). Ces salles spécialisées ont vocation à être centralisées. On compte aussi en plus, comme salle spécialisée, le Palais Omnisport Marseille Grand Est. Cet équipement propose des prestations sur des activités de glisse (patinoire, bowl).

- **Les gymnases de proximité (24 équipements)** permettront une pratique d'entraînement et de compétition pour les jeunes et le niveau départemental. Ces installations participent au maillage du territoire.

Classification	Gymnases
Gymnases référence	Salle Vallier, Salle Lamartine, Bois Luzy, La Rose Fuveau, Bergasse - Jean Bouin, Montredon Verrerie, Bonneveine, Pont de Vivaux, Saint Charles, Ruffi
Gymnases intermédiaires	Vallon des Tuves, Saint-Gabriel la Marine, Saint-Joseph, Saint-Tronc Régny, Saint-André Barnier, Santi, Roy d'Espagne, Ledeuc, Desautel, Les Caillols, Saint-Barthélémy Busserine, Saint-Jerôme, Mont Rose, Croix Rouge, Euroméditerranée, Rose Rollandin, Malpassé
Salles spécialisées	Sainte-Anne, Dragon, La Capelette, Vallon des Pins, Saint-Marcel, Bougainville, Charpentier
Gymnases de proximité	Gibraltar, Raymond Teissere, Antonin Artaud, Valbarelle-Gimon, Forbin, la Barasse, Ruissatel, Corderie, La Rosière, L'Hermitage, Frédéric Mistral, Rose Bégude, Massenet, Canet Larousse, Henri Wallon, Madrague Ville, Estaque Rabelais, Lycée Marie Curie, Lycée Honoré Daumier, Lycée Périer, Lycée Frédéric Mistral, Lycée Marseilleveyre, Lycée Saint-Charles, Collège Jean Claude Izzo

Plan gymnases et plan stades : regards croisés

L'état des lieux réalisé sur les gymnases et les stades marseillais montre que les besoins par secteurs diffèrent sensiblement. Ainsi, les stades font défaut avant tout dans le secteur Nord de Marseille et sont absents dans le centre ville. Même constat de manque pour les gymnases, mais dans le secteur Sud. Les deux plans prennent en compte la réalité géographique des pratiques sportives à Marseille.

Le plan stades et le plan gymnases ont pour ambition de redonner des couleurs et une meilleure lisibilité à l'offre de grands équipements sportifs marseillais. Le plan gymnase vient finaliser (en attendant un travail sur les plateaux sportifs) ce travail ambitieux. Il apparaît important de montrer la cohérence des propositions faites dans les deux études et d'afficher les réponses spécifiques aux besoins des pratiquants.

PLAN STADES ET PLAN GYMNASES : RÉNOVER L'EXISTANT POUR METTRE L'OFFRE À NIVEAU.

Pour les stades comme pour les gymnases, un travail important de rénovation et de mise à niveau de l'offre doit être envisagé. Ces rénovations ont pour objectif d'améliorer les conditions de pratique, mais aussi de proposer des équipements plus modernes et qui répondent à la fois aux normes fédérales et aux nouvelles formes d'équipements plus ouverts vers un nombreux public. Les besoins de rénovation se traduisent pour les stades par une action forte sur les vestiaires qui sont unanimement montrés comme les points noirs de l'offre Marseillaise. Un projet global proposant un bloc vestiaire type est mis en avant. Pour les gymnases, les rénovations proposées tiennent compte de l'état actuel du gymnase et de l'ambition d'amélioration de l'offre sportive.

LES STADES AU NORD, LES GYMNASES AU SUD ET UNE OFFRE MIXTE ÉMERGENTE DANS L'OIN EUROMÉDITERRANNÉE

Les deux études montrent clairement l'effort qui doit être fait en matière de rattrapage en nombre d'équipements. Toutefois, la logique de localisation est différente pour les stades et les gymnases. Elle est étroitement liée à la géographie des pratiquants et les spécificités des sports de plein air et de sports de salle doivent être prises en compte. Le manque avéré d'équipements dans le Centre Ville est aussi pris en compte et devra être complété par l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

Pour les stades, les arrondissements du Nord sont pointés comme prioritaires pour la rénovation (passage en synthétique) et la création de nouveaux terrains. Cela colle à la réalité des pratiquants, une forte demande venant de ces quartiers. De plus, avec l'amélioration de la desserte en Transport en Commun, telle qu'elle est prévue dans la révision du Plan Local d'Urbanisme, les terrains du secteur Nord pourront accueillir les pratiquants du Centre Ville

Pour les gymnases, l'analyse de l'origine des licenciés montre une localisation préférentielle dans les arrondissements du Sud. Un effort est donc porté sur ce secteur dans la création de nouvelles salles ou la reconstruction de gymnases. Les rénovations proposées dans le Nord permettront aux fédérations de disposer d'outils performants pour développer leur pratique dans ce secteur.
Euroméditerranée et l'extension d'Euroméditerranée apparaissent comme un territoire charnière. La programmation d'équipements sportifs dans la ZAC Saint Charles (piscine, gymnase) et dans l'extension (terrains de grands jeux, complexe sportif couvert de 2 000m^2) serviront à équilibrer l'offre dans le centre ville. Les gymnases, très accessible en Transport en commun, sont intégrés dans la remise à niveau du secteur sud. La Ville de Marseille ne maîtrise toutefois pas la temporalité de réalisation de ces équipements.

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE • 04 88 91 92 90 • **www.agam.org**
Louvre & Paix • 49 La Canebière • BP 41858 • 13222 Marseille cedex 01 • fax 04 88 91 92 66 • e-mail : agam@agam.org